

# Le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

JEUDI 27 AVRIL 1978 - N° 687

Commission paritaire N°56 942 Tel. 636.73.76

2,00 F.

## Les partisans de la bombe

Un «volé» cité en justice par son voleur, c'est assez rare pour que les partisans acharnés d'un renforcement de la répression ne laissent pas passer l'occasion.

Un mouvement, «Légitime Défense», s'est ouvertement donné pour objectif de légaliser le meurtre prémédité, au nom de la défense de la propriété privée, comme l'a fait le garagiste de Villenauxe. Justice individuelle, justice «automatique» dont les implications sont significatives : il s'agit dans la foulée d'annuler les «bavures» policières, de faciliter le droit d'extradition, d'épurer la magistrature de ses «jeunes juges». Qu'à la tête des partisans de la bombe, il y ait un «homme de confiance» de la justice montre qu'il ne s'agit pas d'un phénomène isolé. Une raison de plus d'être particulièrement vigilants.

Lire en page 7

## L'ELYSEE, MATIGNON... LES INCONDITIONNELS DE LA NEGOCIATION

Les directions syndicales ne proposent aucune perspectives de lutte contre les graves atteintes au pouvoir d'achat des travailleurs.



Les consultations du premier ministre sont terminées. Ségué, le dernier visiteur de Matignon ne s'est pas fondamentalement démarqué des précédents. Les uns et les autres se sont fait les chantres de la «négociation».

Négociation, le maître mot. Il ne s'agit pas de prendre les moyens de construire un rapport de force sur la base duquel, des négociations permettraient d'arracher des revendications. Non ! Il faut négocier, comme cela. Les patrons seront probablement convaincus par les arguments des délégations syndicales et accepteront d'accorder ce qu'ils refusent obstinément depuis des mois, y compris parfois, quand les travailleurs sont en grève.

Vraiment aucune perspective de lutte n'est donnée et ils ont tôt fait de décourager ceux des travailleurs qui s'y engagent.

C'est ce verrou qu'il faut faire sauter ; la satisfaction des revendications réelles des travailleurs est à ce prix.

## TCHAD

## GREVE GENERALE CONTRE L'OCCUPATION FRANÇAISE



Des combattants du FROLINAT  
Lire en page 6

## BESANÇON

## Grève contre patrons soviétiques

Besançon à l'heure soviétique ce n'est pas l'allégresse : à la Slava, une usine de fabrication de montres, propriété de l'URSS, les ouvriers français, sont en grève pour obtenir une augmentation de 7%. Mais le patron soviétique ne veut rien entendre quant aux quelques ouvriers venus d'URSS, ils en sont réduits à jouer le rôle de «jaunes» : la crainte du retour forcé et de représailles qui les attendent chez eux, sont un dissuasif efficace. Un aperçu, en raccourci, de la triste situation des travailleurs dans ce pays qui se prétend «socialiste».

## Série de grèves dans la fonction publique

Mercredi, les travailleurs de la RATP, mais aussi les 7 000 facteurs de la région parisienne et les demoiselles des renseignements, étaient en grève, pour l'augmentation des effectifs, une meilleure répartition et un allongement des temps de repos, l'amélioration des conditions de travail.

## C.C. du PCF : réunion fermée pour une crise ouverte

Ce n'est plus aujourd'hui la pose triomphante, le Comité central «ouvert» à la presse, le visage souriant qu'avait tenté de se donner, naguère, le parti révisionniste. La contestation de plus en plus large qui se développe dans les rangs du PCF a conduit la direction à vider son linge sale à huis clos. Il ne faut pourtant pas attendre de cette réunion beaucoup de changements. Au contraire, on peut croire que tout sera fait pour étouffer les voix divergentes et offrir la façade de l'unanimité.

## Mobilisation dans la réparation navale

Après la journée de manifestations qui s'est déroulée, mardi, aux chantiers navals de la Ciotat, la lutte continue : les syndicats CGT et CGC appellent pour jeudi à une journée de grèves et au blocage du port de Marseille. Une intersyndicale doit se tenir dans les locaux de la CFDT à Paris. Il s'agit de faire obstacle aux licenciements des 4 100 travailleurs salariés du groupe Terrin, qui est à la veille de déposer son bilan.

## Document

## Tchécoslovaquie : les interdictions professionnelles

Lire page 12

## Les contradictions au sein du PCF

LE 22<sup>e</sup> CONGRES EN QUESTIONLes thèses du 22<sup>e</sup> Congrès

## Sur la dictature du prolétariat

«La dictature» évoque automatiquement les régimes fascistes de Hitler, Mussolini, Salazar et Franco, c'est-à-dire la négation même de la démocratie. Ce n'est pas ce que nous voulons. Quant au prolétariat, il évoque aujourd'hui le noyau, le cœur de la classe ouvrière. Si son rôle est essentiel, il ne représente pas la totalité de celle-ci, et à plus forte raison l'ensemble des travailleurs dont le pouvoir socialiste que nous envisageons sera l'émanation.

Il est donc évident qu'on ne peut qualifier de «dictature du prolétariat» ce que nous proposons aux travailleurs, à notre peuple.

En même temps que la dictature du prolétariat, le congrès du PCF rejetait le salut poing levé, symbole des luttes ouvrières.

## Sur les libertés

«La démocratie et la liberté, c'est aujourd'hui le terrain principal du combat de classe, du combat révolutionnaire.

«On prétend que nous serions opposés à certaines libertés sous prétexte qu'elles seraient bourgeoises ou formelles. C'est déformer aussi bien notre position que celle des fondateurs de notre doctrine.

«Notre parti se prononce pour une coopération durable des partis de gauche — en premier lieu du parti communiste et du parti socialiste — dans la marche au socialisme et dans l'édification de la société nouvelle.

«Le parti communiste français considère qu'à toutes les étapes de cette conquête démocratique qui seront autant de jalons sur le chemin du socialisme, il appartiendra au peuple français de choisir son avenir. Les communistes respecteront en toutes circonstances son verdict. Ils excluent catégoriquement tout recours à l'oppression, au totalitarisme, au pouvoir personnel.

## Sur les cadres

«Aux côtés de la classe ouvrière, nous voulons que se retrouve la masse des salariés, et notamment les ingénieurs, techniciens et cadres, à l'exception naturellement de ceux qui appartiennent à la grande bourgeoisie ou en sont les serviteurs zélés et bien rémunérés. Et nous ne disons pas à ces cadres : devenez des ouvriers, comportez-vous comme eux, vivez comme eux. Non, nous leur disons : vous êtes des cadres, et c'est bien.

Vous ne pouvez compter sur nous pour soutenir des positions contraires aux intérêts de la classe ouvrière, mais vous pouvez compter sur nous pour contribuer à ce que vous trouviez votre place aux côtés de la classe ouvrière, dans l'alliance avec elle, tels que vous êtes, comme cadres. L'union a besoin de vous et vous avez besoin d'elle. Et, demain, le socialisme que nous voulons aura un immense besoin de cadres auxquels il reconnaîtra leur juste valeur.

## Sur les pays socialistes

«Que la réaction ne compte pas nous voir rompre cette solidarité ! Nous veillerons au contraire à la développer et à combattre avec détermination (...) l'anti-soviétisme, le mensonge et la calomnie dont sont l'objet en permanence les pays socialistes.

«Il est naturel que nous exprimions notre désaccord avec les mesures répressives qui attentent aux libertés d'opinion, d'expression et de création où qu'elles soient prises. Nous avons été amenés à le faire à propos de certains faits survenus en Union soviétique. Nous ne pouvons pas admettre, en effet, que l'idéal communiste dont l'objet est le bonheur de l'homme et pour lequel nous appelons les travailleurs à combattre, puisse être entaché par des actes injustes et injustifiés. De tels actes ne sont nullement une conséquence obligatoire du socialisme. Nous pouvons d'autant moins les admettre lorsqu'il s'agit d'un pays dont le peuple est solidement, définitivement uni autour d'une œuvre socialiste de plusieurs décennies.

Notons que, lors de ce congrès, le meeting public tenu avec le représentant du PCUS avait été organisé à l'écart du lieu du congrès : un acte qui en disait largement aussi long que les mots prononcés par Marchais à la tribune.

«Ce dont nous souffrons, ce n'est pas de trop de 22<sup>e</sup> congrès, c'est de pas assez de 22<sup>e</sup> congrès». Ainsi Elleinstein concluait-il son intervention à la conférence nationale des 7 et 8 janvier dernier.

Pour éviter que la brochure électorale «Vivre» ne comporte une photo de Juquin serrant la main au dissident Pliouchtch, le secrétariat du PCF décide d'y mettre... une photo du 22<sup>e</sup> congrès.

Ce 22<sup>e</sup> congrès, c'est encore la référence obligée à toutes les réponses officielles apportées aujourd'hui par la direction aux interrogations des militants. Et il faut bien dire que la quasi totalité des critiques exprimées dans la presse font peu ou prou référence au 22<sup>e</sup> congrès.

Par Nicolas DUVALLOIS

Parfois même, des points de vue contradictoires se font jour, au nom de la même référence. Il est vrai que si on s'en tient strictement aux textes, on pourra y trouver aussi bien un appel au renforcement de l'unité avec le PS qu'un rappel que «l'union est un combat». On pourra y trouver la réaffirmation du «rôle dirigeant de la classe ouvrière» comme des appels précis et pressants aux couches d'ingénieurs et cadres.

Mais si le 22<sup>e</sup> congrès fait tant parler de lui aujourd'hui, c'est qu'il comporte cependant des nouveautés : l'abandon explicite de la référence à la dictature du prolétariat, l'ouverture accentuée en direction des cadres et ingénieurs, l'accent mis sur la question des libertés, les distances prises avec l'URSS. Derrière cela, il y a un projet politique bien précis, celui du capitalisme d'Etat que le 22<sup>e</sup> congrès réaffirme et précise.

DU 21<sup>e</sup> AU 22<sup>e</sup> CONGRES

Les thèmes du 22<sup>e</sup> congrès avaient déjà été évoqués par Marchais au lendemain de l'élection présidentielle, en 74. C'est à cette époque que se multiplient les déclarations sur «l'union du peuple de France», et les appels précis aux gaullistes notam-

ment. Pourtant, le 21<sup>e</sup> congrès sera l'occasion d'un «durcissement» apparent, avec l'affirmation du PCF comme «parti d'avant-garde», «parti révolutionnaire de la classe ouvrière», luttant pour le «socialisme». Ce durcissement d'apparence s'explique par plusieurs raisons : d'abord les résistances des militants à la fois surpris et choqués par une aussi soudaine ouverture. Ensuite, la poussée du PS, concrétisée par de spectaculaires résultats électoraux, et par une tentative de s'implanter dans la classe ouvrière au travers de l'opération des «Assises».

Un peu plus d'un an après, le 22<sup>e</sup> congrès n'est en rien contradictoire avec le précédent. Il n'est que le deuxième volet d'un même tout. Au début de l'année 76, les échéances électorales approchent : cantonales, municipales, puis législatives, avec au bout la perspective de l'accession au pouvoir. Les tentatives du PS de s'implanter dans la classe ouvrière rencontrent des difficultés. C'est le moment pour le parti révisionniste d'affirmer son projet, de donner de lui une image attirante, de tout faire pour rallier des couches qui lui sont indispensables dans l'accomplissement de son projet après avoir dans un premier temps martelé le thème du «parti de la classe ouvrière».

Du 21<sup>e</sup>...Les critiques d'Althusser au moment du 22<sup>e</sup> congrès

Le 22<sup>e</sup> congrès a suscité des oppositions, principalement en ce qui concerne l'abandon de la référence à la dictature du prolétariat, Althusser écrit : «On n'ôtera pas de la tête des travailleurs que les dures conditions de travail et de vie décrites par le document du 22<sup>e</sup> congrès sont, en fait, celles que leur impose la dictature de classe, ou dominateur de classe, de la bourgeoisie (...). C'est cette expérience qui détermine le secret de la fameuse formule «dictature du prolétariat», ou dominateur de classe du prolétariat et de ses alliés.

Au cours de conférences faites après le 22<sup>e</sup> congrès, Althusser a jugé nécessaire de fixer les limites de sa contestation : «Et pour que ma position soit claire, je dirai que je considère le 22<sup>e</sup> congrès comme un événement décisif, comme un «tournant» capital dans l'histoire du parti communiste français. Les réserves que je pourrai formuler sur tel ou tel point s'inscrivent d'avance dans cette perspective».

## L'AFFIRMATION DU PROJET DU PCF

Les nouveautés du 22<sup>e</sup> congrès participent pleinement de cette volonté : — l'abandon de la référence à la dictature du prolétariat, terme creux dans le programme du parti révisionniste, mais qui pouvait faire hésiter certaines couches, — les distances relatives

...au 22<sup>e</sup> Congrès.

prises d'avec l'URSS, condition indispensable pour tenter de se dédouaner de l'image négative qu'inspire le social-impérialisme.

— l'accent mis sur les «libertés». Le projet du PCF, Marchais le développait sans fard dans son rapport introductif, c'est le capitalisme d'Etat : les nationalisations des secteurs-clés de l'économie, la prédominance donnée aux «compétences» des cadres et ingénieurs, la nécessité pour le PCF d'avoir une influence dirigeante, la nécessité d'accéder au pouvoir dans le cadre du programme commun pour mettre en œuvre les réformes importantes, tout cela est largement contenu dans le 22<sup>e</sup> congrès.

La référence commune à ce 22<sup>e</sup> congrès aujourd'hui, que ce soit de la part de la direction où des oppositions s'y manifestent dans la presse même si elle peut contenir des appréciations divergentes (comme nous le verrons demain) permet de masquer l'essentiel : le projet même du PCF.



# VIOLENTES ATTAQUES D'ALTHUSSER CONTRE LE PCF

●Louis Althusser, philosophe connu du PCF, poursuit dans *Le Monde*, daté de mercredi la série d'articles entamée la veille. Sur une pleine page il décrit «l'organisation» du PCF, la manière dont celui-ci élabore sa ligne, les rapports que ses dirigeants entretiennent avec les masses, la manière dont le PCF parvient à perpétuer son appareil. L'essentiel de ce qui est décrit recoupe sur bien des points ce dont témoignent les militants de ce parti qui l'ont quittés prenant conscience que ce n'est plus un parti révolutionnaire. Toutefois, il manque à la critique d'Althusser l'essentiel : la remise en cause du projet politique de ce parti, le capitalisme d'État. Sa démarche ne va pas jusque-là.

Althusser fait remonter ses critiques à la signature du Programme commun en 72 qui est «restée de bout en bout une politique d'unité entre formations politiques, gérées par leur direction». Quant aux militants poursuit-il «on leur demandait tout simplement d'abandonner des objectifs sur lesquels on les avait conduits à la bataille pendant des années et on préparait le contre-poids à 100 %». Puis Althusser énumère : la force de frappe, le renversement de la politique européenne, la réduction de 1 à 5 de l'éventail hiérarchique des salaires «et l'entrée dans notre doctrine de la «détestable» notion d'auto-gestion. Les militants se trouvaient pris à revers par leur propre direction !». A

propos de la force de frappe, il précise : «Et si la direction crû s'en tirer en révélant que des «spécialistes» (dont aussi des militaires de haut rang) avaient travaillé pendant deux ans sur la force de frappe c'est qu'elle n'a pas le commencement du soupçon de ce que les militants peuvent penser des «spécialistes» dont ils connaissent directement les exploits dans la division du travail et l'exploitation».

«Le fait du prince» poursuit-il avant d'affirmer que ces question auraient pu se débattre devant le 22<sup>e</sup> Congrès et d'affirmer qu'au PCF les militants veulent savoir parce qu'«on les a traités comme des pions» «et menés à la défaite».

## «IMPOSSIBLE SITUATION»

«Tous ces revirements ont mis les militants dans des situations impossibles» on les a jetés dans d'autres pièges» dit-il avant d'évoquer la campagne «pour les pauvres». «La chasse ouvrière inclue les trois millions d'immigrés et les autres travailleurs payés au SMIC, ne se reconnaît pas spontanément dans la «pauvreté», notion qui vient du XIX<sup>e</sup> siècle et en deçà, avec sa surcharge de philanthropie ou d'assistance : une des conquêtes du mouvement ouvrier a été d'amener les travailleurs à se penser non comme des pauvres mais comme travailleurs productifs exploités».

## UN CHANTAGE

Puis Althusser passe à la question de la barre fixée lors de la conférence nationale «Qu'est-ce que les militants pouvaient bien faire du fameux «25% ce serait bien mais 25% ce n'est pas assez». Qu'était-ce donc ? Un mot d'ordre, mais pour qui ? Une prophétie ? Un chantage voilé ? Ou tout simplement un rêve éveillé ?».

Tout cela contribue à la défaite qui elle-même sera

à l'origine «des réunions de cellules de plus en plus désertées et de la baisse d'activité du parti, dont toute la politique finit par se concentrer dans une gigantesque campagne d'adhésions et les «spectacles de G. Marchais à la télévision. (Toute la France le suivait, pour son talent et l'État bourgeois, plus fin qu'on ne le croit, devait bien trouver son compte à l'accueillir en priorité sur les postes publiques ou périphériques)».

Puis Althusser s'attache à montrer les mécanismes par lequel une petite clique à la direction du PCF «même pas élue» tient toute les ficelles en main.

Althusser a certes raison quand il affirme que le PCF est «un parti calqué sur l'appareil d'État et sur l'appareil militaire, et qu'il «fonctionne selon un mode bourgeois», qu'il a raison quand il dit qu'il existe un pacte entre les dirigeants qui fait que les permanents du PCF sont contraints au consensus. On ne peut reprocher à Althusser de mal décrire la réalité du fonctionnement interne du PCF mais en revanche on se demande pourquoi il ne se pose pas la question du pourquoi.

François MARCHADIER

## Le RPR adhère à un nouveau parti européen

Les partis de la bourgeoisie essayent en ce moment de développer leurs efforts pour acquérir une stature européenne. Si le PCF et le PS ont depuis longtemps de solides relations internationales, ce n'était jusqu'ici pas le cas des partis de droite. De ce point de vue aussi les choses sont en train de se modifier. Il y a quelques mois déjà, le CDS de Lecanuet a rejoint le PPE (Parti Populaire Européen), qui groupe au parlement de Strasbourg un certain nombre de groupements centristes. Depuis lundi, le RPR aussi a une affiliation internationale à «l'Union Démocratique Européenne». La décision en a été prise à Salzbourg, en Autriche. Outre le RPR, on

trouve au sein de l'UDE les chrétiens démocrates allemands, le parti conservateur anglais, l'union centriste de Suarez en Espagne, et quelques autres partis comme le parti populaire sud tyrolien. Le PR de Soisson a choisi le statut d'observateur et non de membre à part entière. La Démocratie Chrétienne italienne a refusé de venir en Autriche en expliquant qu'elle n'entendait pas participer à une association «qui risque d'être trop marquée à droite».

Quant à la déclaration commune, elle est aussi insipide que les déclarations des partis nationaux : «Pour la démocratie, pour une société pluraliste, contre le totalitarisme», etc...

## Projet de loi contre la bureaucratie Ils en discutent...

L'actualité politique se déroule aussi dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. C'est du moins ce qu'on pourrait croire à la lecture de l'ordre du jour de la séance de mardi : l'examen d'un projet de loi «portant sur diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public». Sujet vaste, et qui nous concerne tous quand on sait la bureaucratie qui traverse tous les rouages de l'État.

Il faut vite déchanter. Le rapporteur de ce projet de loi a tout de suite précisé «que le contenu du projet ne correspondait nullement à ce titre». Exit l'amélioration des rapports entre l'administration et le public. Du moins reste-t-il quelques mesures partielles qui pourraient, dans une

infime mesure, rendre les choses plus simples. Par exemple un article donnant aux fils ou frères de personnes décédés à l'armée le droit d'être exemptés de service ; Messmer est passé par là. Ce serait, dit-il, «une nouvelle atteinte à l'universalité du service militaire». Article refusé. Il y en aura plusieurs qui seront ainsi refusés, ou reportés à une étude ultérieure. Car pour simplifier l'administration, il faut que la machine administrative se mette en marche. La commission des lois a statué, le parlement a discuté mardi, le Sénat sera saisi prochainement, la loi reviendra devant la commission des lois, puis devant l'Assemblée, etc...

La bureaucratie a encore de beaux jours devant elle...

## De l'or en Barre au Liechtenstein

Grâce au *Canard Enchaîné*, (encore lui), nous savons maintenant que Barre, ne dédaigne pas, tant s'en faut, les «paradis fiscaux».

Les documents publiés prouvent en effet que le premier ministre est actionnaire d'une société, l'Educosim, dont le siège se trouve au Liechtenstein, pays d'élection de la fraude fiscale.

Peu de temps après sa nomination comme premier ministre, Barre a donc pris ses précautions ; il a procédé à une vente fictive de ses actions à une certaine Mme Johannot, suisse, qui touchait les dividendes, prélevait une commission, et reversait le reste à Barre. C'est ce que l'on appelle, en termes élégants, un «contrat de fiduciaire». Cela en toute légalité, du moins tant que les sommes perçues sont régulièrement déclarées au fisc. Mais justement, pourquoi avoir recours à un homme de paille, sinon pour couvrir une fraude ? Pendant que Barre vante les bienfaits de l'austérité, ses actions prospèrent en toute liberté d'impôts.

## Adhérer à l'UDF ? On CNIP pense...

Adhérer à l'UDF, pour le CNIP (Centre national des indépendants et paysans), ce pourrait être une question de semaines : après l'invitation qui lui en a été faite par Giscard, ce ramassis d'organisations dont les dirigeants, pourtant, n'avaient pas caché leur penchant pour le RPR, et fait un accueil très peu flatteur à Barre lors de sa campagne électorale, se rapprocherait volontiers du pouvoir. C'est du moins ce qu'ils ont laissé entendre, mardi, au cours d'une conférence de presse. Ils ont demandé un supplément d'information quant à l'organisation et aux objectifs de l'UDF. Celle-ci franchirait donc un pas supplémentaire dans la direction qui lui a été fixée par Soisson, devenir un parti de cadres et des couches moyennes.

## Proportionnelle aux municipales ?

Giscard songerait très sérieusement à instaurer la proportionnelle pour les prochaines élections municipales. Ce serait pour lui une manière de pratiquer «l'ouverture à la base» qui aurait l'avantage de moins choquer le RPR que si la proportionnelle était généralisée d'emblée. À l'Élysée, on ferait le calcul que si la proportionnelle était appliquée aux municipales cela ferait avec les élections pour le parlement européen deux occasions d'isoler le RPR et le PCF et de favoriser l'acheminement vers la solution socialo-centriste.

## Poujade revient

Pierre Poujade qui anima un temps un groupe parlementaire ultra réactionnaire sous la IV<sup>e</sup> République, a décidé de reprendre du service. Il a affirmé dans un meeting à Toulouse que l'UDCA devait être présente «doctrinalement et professionnellement» non seulement en France mais également dans les autres pays européens. L'Union de Défense des Commerçants et Artisans envisagerait de présenter 81 candidats aux élections de l'Assemblée européenne. Par ailleurs, dès le mois de juin, son mouvement présentera des candidats aux élections des caisses maladies et professionnelles.

## Meeting-débat

APRES L'ÉCHEC DE LA GAUCHE, PRÉPARONS L'ALTERNATIVE.

Vendredi 29 avril à 20 h 30  
Salle Lucien François à Vitry

— Projection du film «Pour demain»

Organisé par la cellule F. Yveton du PCR ml et l'UCJR Ivry-Vitry

## Reprise en main de la Datar

La Datar (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) va changer de directeur. François Essig, qui assumait ce poste depuis septembre 1975, ira probablement occuper un poste important au ministère de la défense. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un simple changement de poste comme c'est fréquent dans la haute administration. En effet, depuis le dernier remaniement ministériel, la Datar est directement rattachée aux services du premier ministre. Barre entend ainsi avoir la haute main sur un service vital pour sa politique de redéploiement et de restructuration de l'industrie.

## Merci M. Marchais !

«Merci M. Marchais de vous être comporté en allié objectif de la majorité. Ce n'est sans doute pas le lieu pour vous remercier mais pourquoi pas ?» Ces propos tenus par le fils de Giscard dans une réunion de l'association de fils à papa «Autrement» sont-ils la retransmission des discussions en famille ?

## LUTTES OUVRIERES

LES TRAVAILLEURS  
EN LUTTEVienne :  
Merceron et Dudognon  
en grève illimitée

Les 117 travailleurs de l'entreprise Merceron (camions citernes) à Châtelleraut, dans la Vienne, viennent de recevoir leur lettre de licenciement, après le dépôt de bilan de l'usine. Ils ont décidé d'occuper leurs locaux de travail pour s'opposer à ces mesures. Les 70 travailleurs de la société Dudognon (matériel électrique et acoustique) à Poitiers ont pris une décision identique après la liquidation des biens de leur entreprise.

Téléphone :  
le 12 «occupé»  
durant 24 heures

Grève ce mardi pour les employés du service de renseignements téléphoniques, à l'appel des syndicats CGT et CFDT. Les grévistes exigent une augmentation de leur salaire et une amélioration de leurs conditions de travail. Mercredi 26 avril, ce sera au tour des employés des services commerciaux et des centres d'abonnements de cesser le travail pour des revendications identiques.

Magasin Inno (Paris) :  
2 400 F tout de suite !

Les employés des trois magasins et de l'entrepôt Inno de Paris sont actuellement en grève totale à l'appel de leurs syndicats CFDT et CGT. Ils exigent un salaire minimum de 2 400 F pour les employés classés en catégorie 1 (ils touchent pour l'instant 1 815 F pour 40 h de travail hebdomadaire), une prime de vacances de 1 200 F (650 F d'augmentation), le treizième mois, la cinquième semaine de congés payés, et la révision des classifications.

## RATP

Grève du dépôt  
de Fontenay-  
aux-Roses, jeudi

Les employés (conducteurs...) du dépôt RATP de Fontenay aux Roses, dans la région parisienne, ont décidé de partir en grève reconductible quotidiennement, à partir de jeudi 28 avril. A l'origine de ce mouvement, des revendications nombreuses que les travailleurs de ce dépôt mais aussi la totalité des employés de la RATP exigent depuis des mois, voire des années. A propos des conditions de travail, les grévistes exigent 104 repos par an sans compensation, la diminution de la journée de travail (l'amplitude de cette journée) : les conducteurs ont des «creux» au cours de la journée, mais ne peuvent rentrer chez eux, vu

l'éloignement de leur lieu d'habitation. Les employés du dépôt demandent en outre que soit revu leur déroulement de carrière : autrement dit que les promotions ne soient plus faites à la tête du client, moyen qu'a choisi la direction pour diviser les employés.

Les travailleurs des autres dépôts de Paris et de sa proche banlieue doivent eux aussi au cours de cette semaine, se réunir en assemblée générale, à l'appel de leurs syndicats, pour décider s'ils engagent eux aussi la grève. Leurs revendications déposées par leurs camarades de Fontenay aux Roses sont entendues.

Bus parisiens  
arrêtés jeudi

Les conducteurs de bus parisiens et de la proche banlieue seront en grève, à l'appel de leurs syndicats CGT et CFDT de la RATP, jeudi. A partir de ce jour-là, la grève sera reconductible quotidiennement en assemblée générale. Les grévistes exigent l'amélioration de leurs conditions de travail (horaires, etc).

## Pau : assemblée des militants CGT

LES QUESTIONS  
A LA BASE

Mercredi dernier, les délégués de l'UL et un représentant de l'UD invitaient les militants des quelques 120 sections CGT de Pau à débattre de la situation actuelle et des positions confédérales. Tout au plus une trentaine seulement de militants étaient présents, ce qui traduit une certaine perplexité sur les perspectives ouvertes par la CGT en cette veille du 1<sup>er</sup> mai. En effet, l'an dernier, à même époque l'assistance était double et remplissait la salle...

D'entrée, l'orateur dresse le tableau de la situation : 1. nous avons tout misé sur la victoire de la gauche, 2. une fois de plus la droite s'en tire car les travailleurs se sont laissés abuser, 3. nous sommes respectueux du vote démocratique et celui-ci dé-

montre que les travailleurs ne sont pas prêts à s'engager dans une lutte massive et résolue. Le discours passe mal et sur la visite de Séguy à l'Elysée, il ne passe même pas du tout. Des militants interviennent : «Comment expliquer cette visite aux travailleurs ?» «Cette visite entretient des illusions sur la nature du 3<sup>e</sup> gouvernement Barre !». «C'est un coup de poignard dans le dos des travailleurs !» dira même un délégué syndical. Les réponses données sont plutôt embarrassées : «Si Séguy a accepté l'invitation de Giscard c'est pour démontrer ce qu'il en est de l'ouverture et qu'il ne faut rien attendre...»

Mais la réalité de l'ouverture est-elle encore à démontrer, ne faut-il pas au contraire encourager un

mouvement de lutte d'ensemble ? Et négocier aujourd'hui sans même qu'il y ait de luttes n'est-ce pas au contraire saboter ce mouvement, saboter la montée des luttes et trahir les travailleurs ?

Quelles sont donc les perspectives de lutte que propose la CGT ?

A cette question d'un camarade ce sont les autres syndicalistes de base qui répondent : ainsi ce cheminot et cet autre délégué syndical de la métallurgie, tous deux militants du PCF, soulignent la nécessité de lutter tous ensemble pour remporter des succès significatifs. C'est aussi cette militante qui reproche à la confédération son attentisme par rapport à la gauche, expliquant ainsi le tassement des adhésions et

indiquant qu'il faut lutter aujourd'hui sur la base des véritables revendications des travailleurs telles qu'elles sont posées dans les entreprises.

Pour le moins, ce que devait constater le représentant de l'UD, ce sont les divergences sur les orientations confédérales... C'est le moins que l'on puisse dire quand le seul terrain de lutte qui nous est proposé c'est celui des salons de l'Elysée ou de Matignon, aucune préparation pour réaliser un 1<sup>er</sup> mai de lutte de classes, aucune perspective concrète pour l'unité et la coordination des luttes à venir... Les militants s'interrogent... continuons à tirer le bilan de ces élections et préparons-nous à la lutte !

Corres. Pau

## NOUVELLES DE FRANCHE-COMTE

Lip : halte  
à l'intimidation

Après s'être attaquées aux travailleurs du CAT, la police et la justice sont reparties en chasse contre le «trésor de guerre» des Lip. Un travailleur de Lip a eu son logement perquisitionné, des dossiers embarqués et a été gardé lui-même à vue, le motif étant la vente illégale de montres. Un autre vieux dossier a été ressorti contre les Lip : celui d'une manifestation avec occupation des locaux de l'Union Patronale pour protester contre la décision de supprimer avec 3 mois d'avance les indemnités de chômage à 90 %. C'est pour cette affaire que le juge d'instruction a convoqué également l'un des responsables syndicaux.

Que les Lip n'aient eu aucune proposition sérieuse de réemploi collectif à Palente, cela ne gêne pas le pouvoir malgré toutes les promesses électorales, mais pour revenir sur de vieilles affaires en intimidant individuellement des travailleurs, le pouvoir s'empresse !

Dans le même temps, il est vrai que Barre aurait concédé à Edmond Maire, lors de sa visite à Matignon, qu'il envisagerait une procédure de discussion pour les conflits de longue durée. Peut-on attendre quelque chose de sérieux d'un tel pouvoir ? Les projets de relance élaborés par la coopérative Lip suffiront-ils à résoudre les problèmes du maintien de tous les emplois à Lip ? Quelles perspectives de luttes actuellement ? Autant de questions qui ne peuvent laisser indifférents les travailleurs de Lip.

Pour les 2 jours  
de repos consécutifs  
grève dans  
une coopérative agricole

Un mouvement de grève a été lancé à l'initiative de la CFDT à Vac, coopérative de Besançon pour exiger une réduction du temps de travail et son aménagement, de sorte que les 2 jours de repos consécutifs soient garantis pour tous. Il faut savoir que c'est loin d'être le cas actuellement et que les travailleurs réclament seulement la réduction à 45 heures (on est loin du mot d'ordre syndical des 35 heures !) Evidemment la direction prend prétexte d'arguments techniques pour tout refuser : les vaches n'attendent pas la traite ! Mais ce que ces messieurs oublient de préciser, c'est que lorsque ça les arrange,

ils sont à l'aise pour espacer le ramassage en exigeant des petits paysans de se payer des tankers pour stocker le lait entre 2 ramassages. La direction repousse également toute véritable négociation avant l'A.G. des sociétaires paysans espérant sans doute dresser les paysans contre les ouvriers ou les chauffeurs.

L'Héritier : des garanties  
pour les créanciers mais  
pas pour les ouvriers !

Durant toute la semaine les patrons ont continué les manœuvres et tergiversations pour laisser planer l'incertitude sur l'avenir de l'entreprise de bâtiment L'Héritier, la plus grosse de la région Franche-Comté et surtout sur l'emploi de plus d'un millier de travailleurs en comptant ceux des filiales SOPREBA et VARINI mais aussi ceux des sous traitants principaux comme ZANI. Contre cette incertitude, les travailleurs ont engagé plusieurs initiatives : le mercredi, plusieurs dizaines d'entre eux ont cherché à exiger des membres du tribunal de commerce qu'ils s'expliquent sur le report de la décision d'accord entre Bouygues et l'Héritier. Ces messieurs se cachaient dans les salons de l'Hôtel de luxe Frantel pendant que les travailleurs occupaient le tribunal. Plusieurs assemblées et manifestations avec débrayages ont eu lieu.

Finalement, on apprenait vendredi soir qu'un accord a été signé entre l'Héritier et Bouygues par lequel Bouygues impose ses conditions : elle créera une société filiale dont le siège serait implanté à Besançon (la société des Grands Travaux de Franche-Comté). Dans une première phase de 2 mois, cette société terminerait les chantiers entamés par l'Héritier. Ensuite, une seconde étape (définitive ?) serait envisagée avec la liquidation complète des sociétés l'Héritier et SOPREBA : dans la mesure (et dans cette mesure seulement) où de nouveaux marchés seraient conclus, une partie du personnel pourrait être remboursée et «plus particulièrement l'encadrement permanent» selon les déclarations du préfet. Celui-ci a d'ailleurs précisé que pour lui «les problèmes des créanciers et des soustraitants l'avaient au moins autant préoccupé» que ceux des quelques 876 familles vivant de leur travail chez l'Héritier. Evidemment, ce sont pour l'essentiel des travailleurs immigrés, ça compte peu pour ces patrons ! Quant au syndicat jaune FO, on peut imaginer qu'il se précipitera pour jouer son rôle habituel : rédiger les listes de licenciement. La vigilance des travailleurs ne peut se relâcher car après la fin des chantiers entamés, il n'y aura plus aucune garantie pour eux.

«L'affaire des sapins» de Saint-Servais (Côtes du Nord)

## 8 INCULPES DEVANT LA COUR D'APPEL

de Rennes le 9 mai à 14 h

Soyons nombreux pour les soutenir !

● Le 9 mai, la Cour d'appel de Rennes rejugera les inculpés de «l'affaire des sapins» de Saint-Servais (Côtes-du-Nord).

Le premier jugement avait eu lieu à Guigamp, le 28 octobre dernier. Et, à la surprise générale, le

### LA TERRE A CEUX QUI LA TRAVAILLENT

Une société privée, la société Fonges avait acheté, il y a une douzaine d'années, 43 ha de terres sur la commune de Saint-Servais, avec l'intention plus ou moins avouée d'y planter des sapins.

Le 20 juillet 75, 150 personnes se retrouvent sur le terrain. L'objectif immédiat est l'information à l'aide de panneaux explicatifs, de discussions. Mais l'injustice est là, invisible ; les bonnes parcelles sont reboisées, les terrains en pente travaillés par les agriculteurs. Et dans la foulée, les manifestants commencent à arracher de jeunes plants.

Sous la pression des événements, la Fonges vend toutes ses terres. Ce qui permet l'installation d'un jeune ménage sur 20 ha et l'agrandissement de 3 autres exploitations. Elle ne porte pas plainte, ce qui est important pour nous ; mais le procureur

du Guigamp s'en charge. L'enquête de la gendarmerie est d'un arbitraire total. Parmi les inculpés : une personne qui n'avait pas participé à l'action, un journaliste, le délégué Paysan-Travailleur et 3 autres P.T. En tout 8 inculpés dont le principal tort était d'être jeunes et d'être nouvellement installés dans le coin. Un dossier d'accusation vide et complètement arbitraire.

### LA TERRE EST UN OUTIL DE TRAVAIL

La terre est un outil de travail pour les agriculteurs et cet outil est de plus en plus menacé par la spéculation. Cette spéculation rend l'avenir des agriculteurs de plus en plus difficile et l'installation des jeunes de plus en plus problématique.

Le Centre Bretagne est une région pauvre, en voie de désertification. Ce qui est sûr, c'est que la plantation massive de sapins ne peut qu'aggraver l'hémorragie

tribunal avait reconnu la culpabilité des inculpés mais les avait dispensés de peine. La loi anti-casseur n'avait pas été appliquée et il est certain que cela pouvait créer une jurisprudence dangereuse pour le pouvoir. C'est la raison pour laquelle le procureur de la République a fait appel à minima.

humaine, car ici l'agriculture est encore, et de loin, l'activité économique dominante. Supprimer l'agriculture, que restera-t-il ? Vouloir vivre et travailler au pays ici, cela veut dire s'opposer au reboisement mené par les sociétés privées.

En dernier ressort, cette action nous oblige à réfléchir au problème du reboisement. Depuis quelque temps, on assiste à une mise en place à grande échelle d'un plan de reboisement national. L'élimination des petits paysans, la désertification de certaines régions risquent encore d'être encouragées par le gouvernement pour s'approprier ces terres.

Il existe déjà des primes et des subventions pour le reboisement ; plants gratuits, exonération d'impôts, mais qui peut en profiter ? Certainement pas les petits agriculteurs qui ne peuvent répondre aux conditions exigées. Alors ce seront encore une fois les grands propriétaires

fonciers, les sociétés privées ou l'Etat.

Si l'on n'y prend garde, le reboisement se fera de manière autoritaire sans tenir compte des besoins de la population ni des équilibres écologiques de la région. Ainsi la prédominance des résineux sur des sols naturellement acides les conduit à la stérilité totale. A-t-on prévu les risques d'incendie, les invasions de parasites ? A-t-on pensé à tous les animaux, au gibier qui ne trouvera ni abri, ni nourriture dans ces vastes sapinières où même l'homme ne peut plus entrer ?

Le 28 octobre dernier, à Guigamp, 300 manifestants avaient soutenu dans la joie et la bonne humeur, les inculpés. Il faut qu'à Rennes nous soyons capables d'en faire autant et peut-être mieux si tout le monde fait un effort.

Extrait d'un tract  
des Paysans Travailleurs  
Côtes du Nord  
Corr. Saint Brieuc

## Les hôpitaux de la région Centre en grève jeudi

Les pouvoirs publics observent toujours le plus grand mutisme quant à la lutte des travailleurs des hôpitaux, dont certains, comme à Romorantin sont en grève depuis le 13 février pour obtenir notamment des augmentations de salaire et l'embauche de personnel supplémentaire. Cette attitude qui vise à démobiler des grévistes confrontés à de nombreuses difficultés financières et à un surcroît de travail du fait de la

grève est loin d'avoir les effets escomptés. En effet, seuls les hôpitaux de Vendôme et de Tours ont suspendu leur mouvement, se réservant toutefois d'utiliser d'autres formes d'action, comme la grève par service par exemple. A Orléans, à Romorantin, à Blois, la grève est reconduite quotidiennement depuis deux mois, l'hôpital de Dreux et l'hôpital psychiatrique de Beauregard dans le Cher viennent d'entrer dans le mouve-

ment. Au plan national, les centres de Nice, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rouen et Caen sont eux aussi en lutte sous des formes diverses.

Cette mobilisation, et la volonté fortement exprimée par les hospitaliers de voir se réaliser une coordination de leurs luttes, ont incité les syndicats CGT et CFDT à appeler jeudi 27 avril à une journée de grève dans les hôpitaux de la région centre.

Comment continuer la lutte et sous quelle forme, telle est la question qui se pose avec acuité. A Romorantin, par exemple, les hospitaliers ont entrepris d'informer la population par la distribution de tracts dans la ville et de préparer de façon importante leur participation à la manifestation inter-professionnelle du 1<sup>er</sup> mai. A Orléans, la question de la grève des soins qui amènerait la direction à réquisitionner le personnel à son domicile est débattue. Le centre hospitalier de Nice a entrepris quant à lui de contacter tous les centres en lutte pour annoncer l'intention des hôpitaux situés en bordure de la Méditerranée et en Corse de se mettre eux aussi en grève.

Développer la coordination pour multiplier les initiatives et renforcer le mouvement, telle est la volonté d'un nombre croissant d'hospitaliers.

Catherine MEGEVANT

## Vers un rassemblement régional des usines en lutte autour des ARCT

Tandis qu'une délégation de 50 travailleurs des ARCT se rendait à Paris, rue Miromesnil dans le 8<sup>e</sup>, au siège de RPT, l'ACBF de Valence (filiale ARCT) débrayait lundi 24 avril. Ce jour même 300 travailleurs des usines de Roanne occupées descendaient sur RPT Vaise, à l'appel de la CGT et de la CFDT. Pendant 2 heures ils ont occupé la cour de l'usine, barrant l'entrée d'une banderole dénonçant le «coup bas» de RPT qui menace 2 000 emplois dans le groupe ASA (ARCT, SO-TEXA, ACBS, SMC, Triconit, SFM, Verdol).

Ils ont manifesté et distribué des tracts dans Vaise «contre la stratégie de Rhône Poulenc qui

ferme ses propres usines de Vaise ou du Péage et qui met en péril la fabrication de matériel textile aux ARCT». De leur côté, les Unions régionales CGT et CFDT du Textile ont décidé d'appeler l'ensemble des travailleurs du secteur «à se mobiliser, à déposer des cahiers de revendications, à développer l'action sous toutes ses formes pour obtenir des négociations auprès des chambres patronales régionales». Elles se sont contentées de dénoncer ce qu'elles appellent la «politique de liquidation menée par Rhône Poulenc en France et qui fait dépendre de l'étranger l'économie du pays», mais n'ont rien annoncé de précis pour le

soutien aux ARCT. La seule perspective (si l'on peut dire !) a été tracée par la CGT, sous la forme d'un rassemblement des entreprises en conflit de longue durée, sur l'emploi à St Chamond (Loire) le 11 mai prochain à 9 heures à 16 h 30 chez J.B. Martin, occupé, avec les ARCT de Roanne mais aussi RPT Péage de Roussillon, Sotexa Aubenas, Justacoudre et Villard Doron de St Etienne, Jossermoz et Manufrance... Mais d'ici là ? Les juges des référés de St Etienne et Privas viennent de décider l'évacuation pour jeudi 27 avril des usines Term Cailloux occupées. La solidarité n'attendra pas !

## Marseille : 15<sup>e</sup> jour de grève au CHU Timone

Depuis le 11 avril, l'action s'est organisée : pas de pointage, dans les services, soins et urgences sont assurés tout en diminuant ce qui peut l'être (ménage) sans que les malades en soient affectés et surtout grève administrative. C'est-à-dire que l'on ne fait pas payer les examens et consultations. L'administration aurait déjà ainsi perdu quelques dizaines de millions. Une délégation du personnel a été reçue lundi par le directeur général de l'Assistance Publique de Marseille. Les négociations doivent s'ouvrir dès mercredi matin à trois niveaux.

1) — Pour les revendications locales (40 heures, effectifs).

2) — A la Timone avec participation des membres du Conseil d'administration dont Gaston Defferre et le président.

3) — Au niveau de la direction générale de l'Assistance publique de Marseille et au niveau préfectoral.

Mais tout est mis en œuvre pour que les négociations ne s'engagent pas avec le rapport de force suffisamment favorable aux grévistes, c'est pourquoi en même temps qu'elle accepterait de négocier, la direction occupait le Bureau des Entrées en expulsant les grévistes et en interdisant l'accès aux délégués syndicaux. Elle a de plus, réquisitionné du person-

nel non gréviste pour faire le travail. La direction général expliquait à la délégation son désir que la grève soit interrompue si l'on voulait que les journées de grève soient payées. Les menaces et intimidations ne doivent pas nous arrêter !

La grève continue. A l'Assemblée générale de mardi matin, plus de cinq cent travailleurs étaient présents pour réaffirmer leur volonté de voir aboutir leur revendication. Les délégations des hôpitaux environnants étaient présents (centre Valvert, Conception, Petit Arbois), qui commencent la grève à nos côtés et de nombreux télégrammes de soutien s'élevaient contre les atteintes au droit de grève et aux libertés syndicales, nous sont parvenus des hôpitaux de Martigues, St Joseph, Lefbief, Edouard Toulouse, du groupe des Handicapés CGT etc.

C'est par la grève que nous avons obtenu l'ouverture des négociations, c'est en continuant la lutte que nous obtiendrons satisfaction !

La CGT et la CFDT appellent à reconduire et à renforcer la grève à la Timone ! Les directions CGT et CFDT sante du département envisagent deux journées départementales de grève et de manifestations cette semaine.

Corres. CGT Timone

## Premier acquis pour les ouvrières de Pilotaz

Le juge des Référé rendait son arrêt lundi à propos de l'entreprise chambérienne Pilotaz, en passe de disparaître. Le PDG, qui essaie de se dédouaner de l'affaire en accusant le propriétaire, était venu au tribunal avec un avis de cessation de paiement de l'entreprise.

Le juge a nommé deux syndics qui vont «étudier» la situation pendant trois mois. Trois mois que mettront à profit les 600 ouvrières pour développer la mobilisation.

## Tanneries françaises : mobilisation contre les licenciements

Mardi, les ouvriers des Tanneries Françaises Réunies ont manifesté à Bort-les-Orgues. Les «bureaux» c'est-à-dire le personnel administratif avait également rejoint la manifestation qui s'est rendue à la mairie. Le refus des 170 licenciements est unanime et la prise de conscience des travailleurs permet d'organiser une plus simple mobilisation pour les jours prochains. Mercredi «on descend à Tulle» a dit un délégué CGT, ensuite on continue à s'organiser sur place. Pendant ce temps, au Puy, l'usine s'est arrêtée et une assemblée générale permet de mettre sur pied l'organisation de la lutte.

## INTERNATIONAL

## Italie : un appel de Kurt Waldheim

Après la décision prise dans la nuit de lundi à mardi, par le gouvernement Andreotti, de refuser toute négociation avec les « Brigades Rouges », celles-ci n'avaient toujours pas réagi mardi soir.

Cette journée de mardi a été marquée par plusieurs manifestations en Italie, notamment à Rome et à Milan, pour célébrer le trente-cinquième anniversaire de la libération. A Rome, une manifestation à l'appel d'organisations d'extrême-gauche s'est déroulée avec des mots d'ordre condamnant l'Etat et les « Brigades Rouges ».

Pendant ce temps, le secrétaire général de l'ONU, Kurt Waldheim, lançait un appel direct aux « Brigades Rouges » pour tenter de sauver Aldo Moro, qui n'a plus guère de chances d'être retrouvé vivant.

## Des précisions sur l'attaque soviétique contre le Boeing

Cette photo a été prise à bord du Boeing par l'un de ses passagers japonais.



Selon les autorités japonaises, c'est un chasseur Sukoi SU-15 S, dernier né de l'aviation de combat soviétique, qui a atteint par ses tirs de missiles, la semaine dernière, le Boeing sud-coréen. D'autre part, selon les milieux de l'OTAN, ce ne sont que des éclats de missile qui ont atteint l'avion ; le missile lui-même ne l'aurait pas touché directement. On imagine la catastrophe aérienne qui se serait produite s'il en avait été différemment. Il semble que seuls le pilote et son navigateur, actuellement prisonniers des Soviétiques, et la « boîte noire » du Boeing, que ceux-ci détiennent, soient en mesure de fournir des indications précises sur les raisons qui ont conduit l'avion sud-coréen à modifier son parcours normal.

## Enjeu chypriote

L'ambassadeur de Chypre à Paris, a confirmé le refus opposé par son pays aux dernières propositions turques qui, selon lui, sont destinées à obtenir la légalisation de l'occupation d'une grande partie du territoire de la République de Chypre par l'armée turque, et à imposer ainsi par la force l'oppression de la majorité de la population de l'île.

L'intérêt porté par les deux super-puissances à l'île de Chypre, située à proximité de la Syrie et du Liban, aussi bien qu'à la Turquie, pays membre de l'OTAN, où vient aussi de séjourner une importante délégation militaire soviétique, constitue l'arrière-plan des tractations qui menacent la souveraineté de la République chypriote.

## Corée : réduction insignifiante des troupes américaines

Au début de son mandat, Carter s'était engagé à retirer dans les cinq ans la totalité des trente deux mille soldats américains, qui occupent la Corée du Sud. En contrepartie, il entendait maintenir et renforcer les forces aériennes US dans ce pays et fournir davantage d'armes au régime fasciste de Park Chung Hi. En fait, Carter a fait savoir, que pour cette année, il ne retirerait que 800 hommes sur les 2 400 qui devaient être évacués.

## TCHAD : MANIFESTATIONS CONTRE L'INTERVENTION FRANÇAISE

Des manifestations contre l'intervention française se déroulent actuellement dans plusieurs villes du Tchad. A Moundou, notamment, dans le Sud du pays, des manifesta-

tions très importantes ont eu lieu contre la présence française. Le Frolinat a demandé à la population du Tchad de cesser toute activité jeudi et vendredi. Dans la capitale, N'Djamé-

na, le gouvernement Maloum a fermé les établissements scolaires et universitaires pour éviter les rassemblements.

Des renforts français continuent néanmoins de partir pour le Tchad, notamment des légionnaires et des parachutistes. Selon un porte-parole du Frolinat, des avions chasseurs-bombardiers Jaguar français, les mêmes que ceux qui interviennent au Sahara contre les combattants du Front Polisario, ont attaqué mardi matin la localité tchadienne de Salal, à 450 kilomètres au Nord de la capitale, qui a été prise dimanche par les forces du Frolinat.

La situation du gouvernement tchadien semble de plus en plus difficile, alors que le Frolinat marque des points sur le plan militaire et que de larges parties du territoire tchadien échappent à l'autorité du « pouvoir central » qui tente de se maintenir dans la capitale et au Sud. En apportant un soutien militaire accru à ce pouvoir, en intervenant directement contre le peuple tchadien, et en participant à des négociations « régionales » contre celui-ci, le gouvernement français se lance dans une véritable fuite en avant qui le conduit à une aggravation sensible de sa politique agressive en Afrique.

Bonn - Londres

## CONSTAT DE DÉSACCORD FACE A LA CRISE

Le sommet anglo-allemand qui s'est déroulé les 23 et 24 avril à Londres, entre Callaghan et Schmidt a mis en évidence les contradictions existant entre les deux pays sur la manière de faire face à la crise qui secoue le monde capitaliste. Le premier ministre britannique, qui revenait des Etats-Unis a, comme ceux-ci, réclamé aux dirigeants allemands une « relance » de leur économie. Celle-ci selon les experts américains et anglais, devrait jouer avec une « relance » japonaise, un rôle d'entraînement des économies occidentales : tout accroissement des investissements de la production et donc de leurs échanges commerciaux avec les autres pays, de la part des deux pays occidentaux les plus puissants après les Etats-Unis, devrait favori-

ser estime-t-on à Londres une relance de l'économie occidentale. Pour Schmidt, la priorité, au contraire, doit être donnée à la remise en ordre de la situation monétaire, à un retour à une certaine stabilité des changes, afin de combattre l'inflation, qui touche fortement les partenaires de l'Allemagne, et qui de ce fait limite notamment les capacités d'importation de l'économie allemande.

Le sommet anglo-allemand, qui s'est terminé sur un constat de désaccord entre les deux pays, indique l'apreté des discussions des prochaines semaines, aux niveaux européen et occidental, pour préparer le prochain sommet des pays « industrialisés » qui doit se tenir en juillet, à Bonn.

## Frontière Chine - URSS

Le chef de la délégation de l'URSS aux négociations frontalières sino-soviétiques, Léonid Ilyitchev, doit arriver à Pékin mercredi 26 avril.

Ce voyage ne signifie pas forcément des événements spectaculaires concernant les négociations. Le négociateur soviétique est coutumier de ce genre de séjours espacés en Chine. Il ne s'était pas rendu à Pékin depuis plus d'un an. Le 28 février 1977, il avait quitté la capitale chinoise, après un séjour commencé en novembre 76, séjour succédant lui-même à une autre absence de dix-huit mois. Rien en tout cas dans l'attitude soviétique, ne permet d'envisager une progression des négociations frontalières : le Kremlin n'entend rien remettre en cause de ses prétentions sur une partie du territoire chinois, alors que Brejnev a fait des déclarations menaçantes vis-à-vis de la Chine au cours de sa récente tournée en Sibirie où il avait assisté à d'imposantes manœuvres des forces soviétiques dans cette zone.

## En bref... En bref... En bref... En bref...

## SÉGUY CHEZ BARRE :

« Explorons toutes les possibilités de parvenir à des résultats »

C'est mardi après-midi que la délégation de la CGT conduite par Georges Séguy, s'est rendue chez le premier ministre. Barre s'est engagé à soumettre au gouvernement l'ensemble des revendications des syndicats et à faire part des décisions qui seront prises, par lettre, à ses interlocuteurs. Il est probable que, dans une certaine mesure, la tactique de Barre va consister à saisir la perche tendue par les directions confédérales et à ouvrir quelque peu la porte des salles de négociations. Bergeron le fidèle habitué du tapis vert l'a réclamé avec insistance ; Maire a cru déceler une démarche positive du premier ministre lors de sa sortie à Matignon ; Séguy précise quant à lui : « Explorons toutes les possibilités pour parvenir à des

résultats. Nous saisissons toutes les chances de négociations ». Voilà, Barre à toutes les cartes en mains. Pour peu qu'il soit assez intelligent pour s'en servir, il peut marquer des points sérieux.

Mais les revendications réelles des travailleurs dans cette petite cuisine, que vont-elles devenir ? Barre a été net là-dessus : il poursuivra la politique qu'il a toujours menée depuis qu'il est premier ministre, et ceci quelles que soient les variations tactiques dans son application. Alors que veulent nous faire croire les Maire, les Séguy ? Les travailleurs devront faire sauter le blocage des directions syndicales pour arracher leurs revendications. C'est sur le terrain, dans la lutte que ça se passe d'abord.

## GRADIGNAN : USINE EVACUEE, REOCCUPEE

Les ouvrières de l'usine Textile de St Joseph, à Gradignan, qui avaient été expulsées samedi par les CRS alors qu'elles s'apprêtaient à tenir une kermesse pour le soutien à la lutte, ont réoccupé, mardi leur entreprise. Elles relancent ainsi une lutte pour l'emploi qui dure déjà depuis 16 mois.

CGT, CFDT, et FO. Leurs revendications : les 35 heures et 5 jours, le droit au samedi de congé, des weeks-ends complets et surtout une augmentation des effectifs.

## BOMBES A NEUTRONS : DEMENTI OFFICIEL

Selon un communiqué officiel émanant de l'Elysée : « Les informations parues dans certains organes de presse concernant l'expérimentation par la France d'une bombe à neutrons, ne sont pas sérieuses. Aucune expérience de ce genre n'a eu lieu et aucune n'est programmée ».

## 7 000 POSTIERS EN GREVE

Dans la région parisienne, les employés des renseignements, ainsi que tous les facteurs, se sont mis en grève mercredi, à l'appel des syndicats

En marge du procès de Troyes

## «LEGITIME DEFENSE» PREPARE LE TERRAIN DE LA JUSTICE AUTOMATIQUE

Le tribunal correctionnel de Troyes s'est donné jusqu'au 24 mai pour rendre son jugement dans l'affaire du transistor piégé. L'audience de mardi se présentait d'une manière très particulière puisque Rousseau, le cambrioleur et Legras, le garagiste se sont trouvés chacun alternativement en situation de plaignant et d'inculpé. Dans un premier temps, c'est Rousseau qui se retrouve dans le box de l'accusé, pour tentative de vol. Le procureur réclame contre lui une peine «exemplaire», pour avoir «troublé l'ordre public». Contre Legras, ensuite, dont le transistor piégé a tué un cambrioleur et grièvement blessé Rousseau, son réquisitoire sera plus «nuancé». Tout en demandant une peine «de principe» contre le garagiste «pour

L'affaire est revêue pour les partisans d'un renforcement de la répression et d'une modification du code pénal dans le sens d'une justice plus «automatique». Comment ne pas comprendre la colère de ce garagiste qui devait croire que tous les apprentis voleurs de la région s'étaient fixé comme objectif de le piller régulièrement. De là à préparer un piège qui devait, en toute connaissance de cause provoquer mort d'homme, de là à sanctionner une atteinte à la sacro-sainte propriété privée par un meurtre, il y a un pas que de nombreux propriétaires ont déjà franchi, et que de nombreux magistrats souhaitent. Certains ne se privent pas de le dire, en privé ou devant des audiences restreintes, comme le Syndicat de la Magistrature l'a plusieurs fois relevé. Le fait qu'un ancien haut magistrat le dise publiquement, usant de l'autorité de son ancienne fonction est plus inquiétant.

l'opinion publique un réflexe de défense au crime... à rendre à la population la confiance qu'elle portait à la police et à la magistrature avant que ces corps aient été pénétrés par quelques éléments douteux dont il faudra bien les débarrasser». Romerio ne précise pas les «éléments douteux» visés dans la police, mais il est plus précis pour la magistrature : «Nous ne voulons pas qu'un jeune juge puisse, parce que tel est son bon plaisir, annuler en fait la décision de nombre de ses collègues de rang plus élevés dans la hiérarchie judiciaire, en accordant inconsidérément des permissions». Entre ces jeunes juges et les «juges rouges» que Foyer vilipendait, il ne doit pas y avoir grande différence dans l'esprit de Romerio.

### DE LA LEGITIME DEFENSE «PREMEDITÉE» A L'EXTRADITION AUTOMATIQUE

Trois propositions sont faites. «Permettre la légitime défense, ce qui signifie que chacun étant maître chez soi, il faut l'autoriser à sophistiquer son domicile afin que ceux qui s'y introduisent en gardent un souvenir cuisant», préparer un projet de loi d'amnistie pour les «bavures» involontaires commises par des victimes ou des policiers contre des malfaiteurs. Enfin, participer aux élections pour le Parlement européen : «Afin que des mesures efficaces soient prises contre le banditisme international, notamment en faci-

décourager les citoyens de rendre eux-mêmes leurs justice», il tient à souligner qu'à son avis la plainte déposée par Rousseau est «choquante et même indécente». Il exclut de fait la préméditation en comparant les préparatifs meurtriers de Legras à «un homme qui ouvrirait son volet et le ferait tomber dans la cour en tuant sa concierge»... Auparavant sont venus témoigner en faveur de Legras le conseiller général Delahaye, animateur du comité de soutien au garagiste et aussi François Romerio, fondateur du mouvement Légitime Défense. Après avoir défendu dans la presse sa théorie de la «légitime défense préméditée», il parle cette fois de «légitime défense passive» : la bombe artisanale érigée en moyen de rendre la justice...

litant au maximum le droit d'extradition». Si sur les deux points, la contradiction avec le rapport de la commission Peyrefitte sur la violence est flagrant, le dernier prouve que «Légitime Défense» rencontre l'approbation officielle. Extradition facilitée et «espace judiciaire européen» vont de pair.

Concrètement, il s'agit de créer une sorte d'immunité totale, du point de vue judiciaire, pour toute une catégorie de personnes, classées parmi les honnêtes gens, et disposant du droit de vie et de mort quand il s'agit de leurs biens. Légitime défense «préméditée» et amnistie des «bavures» vont ensemble.

### L'IMPUNITÉ POUR CERTAINS ASSASSINS ?

L'impunité n'existe pas sous cette forme dans le droit français : les parlementaires peuvent voir leur impunité levée, les officiers de police judiciaire ne peuvent être jugés dans le secteur où ils exercent, mais ils peuvent être jugés. Dans les faits, elle existe bien plus : aucun des flics auteurs de bavures n'a jusqu'à présent été condamné, ni même sanctionné. Tout au plus, sont-ils déplacés, avec un avancement en prime. Mais ils peuvent, selon la loi, être poursuivis. La mobilisation populaire après l'assassinat de Mohamed Diab par le brigadier Marquet, l'opinia-

tré de ses parents et de ses amis, ont obligé la justice à suivre son cours, fort lentement, il est vrai. Avec la proposition Romerio, il n'en serait plus question.

La contradiction avec le rapport sur la violence et les «solutions» préconisées ne doit pas faire illusion. Un homme qui est resté à la cour de Sûreté de l'Etat de sa création à sa retraite est évidemment un homme de confiance pour la bourgeoisie, certainement nommé pour sa fidélité à De Gaulle. Mais on sait qu'en matière de répression, giscardiens et chiraquiens rivalisent fraternellement. Pour cette raison, on ne peut considérer «Légitime Défense» comme un phénomène isolé, ponctuel. Il faut y voir un véritable lobby de pression prêt à intervenir massivement pour faire adopter une législation plus répressive et automatique. L'exemple allemand est suffisamment éloquent pour montrer que cette modification de la juridiction vise un tout autre but que celui qui lui est officiellement alloué. «Légitime Défense» : un ballon d'essai inquiétant.

Eric BREHAT

## Halte au racisme du CROUS

«Les étudiants algériens n'ont pas le droit de travailler en France». Une note du CROUS (Comité régional des œuvres universitaires et sociales) placardée dans le courant de la semaine dernière à son siège de Paris, avenue G. Bernanos, le signale explicitement.

Avant cette note, le CROUS réglementait déjà le travail des étudiants étrangers, en limitant à 20 heures maximum par semaine le travail qu'un étudiant pouvait effectuer pour subvenir à ses besoins. Cette réglementation ne concernait pas les étudiants des pays de la communauté européenne, et quelques autres pays.

Trois étudiants algériens qui étaient allés demander une autorisation de travail à la préfecture ont reçu une notification d'expulsion sous huitaine !

Les étudiants des faces de Vincennes, de Jussieu et de Nanterre qui n'admettent pas ces mesures vexatoires et racistes, formeront une délégation qui doit se rendre au siège du CROUS le mercredi 26 avril à 10 heures.

## Grève de la faim et squatt (Pierrefitte, Seine Saint-Denis)

### «JE VEUX RECUPERER MES ENFANTS»

● Cite de transit des Joncherolles, à Pierrefitte (93), au fond de cette cité, près du mur de la «honte» qui voudrait cacher l'existence de ce bidonville moderne, des banderoles flottent sur une façade vieillie prématurément. Christian Lecoq signale ainsi l'action qu'il a engagée pour régler l'injustice dont il est victime. La municipalité PCF ne veut pas en entendre parler.

«Je tiendrai jusqu'au bout», nous confie Christian, qui depuis deux jours a entamé une grève de la faim dans l'appartement qu'il squatte depuis 15 jours. Il veut récupérer ses deux enfants que la DDASS lui a retirés, parce que sa situation n'était pas stable, qu'il a fait un peu de prison pour des erreurs de jeunesse.

«Je veux mener une vie normale, avec mes enfants, j'ai un métier, je suis échafaudier, un boulot dangereux qu'on ne fait pas pour s'amuser». Mais pour pouvoir vivre avec ses gosses, il lui faut un appartement, la DDASS est intransigeante. Sa demande de HLM est restée sans réponse, elle date de 5 ans. Il cherche, fait plusieurs studios aux portes de Paris, trop petits, trop chers... Son dernier logement : une pièce de 9 mètres-carrés, sans chauffage ni WC, les prix montent 450, 550 puis 650 francs... Il décide alors d'occuper un appartement vide que le comité de lutte

de la cité lui a signalé. L'office des HLM, sous le contrôle du PCF, ne veut pas légaliser cette occupation et refuse de fournir un logement à Christian et sa famille. Pour l'instant l'office «reconnait le squatt», et n'a pas tenté de déloger

Christian, qui s'est barricadé à l'intérieur pour poursuivre sa grève de la faim. Mais la reconnaissance verbale de l'office ne satisfait pas Christian, «Je veux un certificat écrit». Sa méfiance est justifiée, un responsable des HLM, venu sur place dira : «Si j'avais su qu'il n'enlèverait pas ses banderoles, je le faisais vider».

Car c'est bien ça qui gêne l'office et la municipalité (bien que Bioton, le maire, soit au courant de la situation depuis long-

temps, il ne veut pas en entendre parler) c'est la mobilisation qui se développe autour de la famille de Christian avec le comité de lutte de la cité de transit, une mobilisation qui contribue à montrer quelles sont les préoccupations du PCF en matière de logement, avec la politique des cités de transit, et son incapacité à améliorer les conditions de vie des masses, quitte à perpétuer d'inadmissibles injustices.

Pierre CHATEL

## De l'Indochine à la Cour de sûreté de l'Etat

François Romerio a une longue habitude des juridictions expéditives, où les droits de la défense n'ont pas beaucoup de poids. Juge de 3<sup>e</sup> classe à Saïgon pour son premier poste, il reste en Indochine jusqu'au 22 juillet 46, où commissaire du gouvernement à la cour de justice d'Indochine, il est nommé conseiller à la cour de Douai. Dès la création de la cour de sûreté de l'Etat, en 1963, il y est nommé conseiller. Il poursuit sa rapide ascension, puisqu'en 1965, il est nommé premier président de ladite cour. Comme tel, il a «fait» tous les procès politiques, militants guadeloupéens, bretons, militants de la gauche prolétarienne, et ceci jusqu'à sa retraite.

Un tel passé n'est pas sans laisser quelques liens avec les plus hautes personnalités politiques de ce pays.



## Marée noire

## Le nettoyage n'avance guère et rien n'est résolu

Les volontaires se font rares désormais sur les plages bretonnes. Après la fin des vacances de Pâques, les étudiants sont repartis et l'on ne voit presque plus que des soldats au travail. Le nettoyage n'avance guère à Portsall même depuis la deuxième vague de la marée noire. Alors que presque personne n'a travaillé en semaine sur la plage, des soldats sont revenus nombreux pour le week-end; un moment privilégié pour montrer aux touristes le dimanche que le travail se fait. Les soldats restent par ailleurs rigoureusement encadrés. Des soldats nous ont raconté les consignes des gradés: «Ne prenez pas de tract. Si on vous trouve avec un tract dans la poche, vous serez sanctionné, etc.». On explique aux appelés que de toute manière et au pire, ils peuvent prendre un tract à condition de le transmettre tout de suite à un officier sans le lire (ni le faire lire à fortiori).

Sur terre, le problème des déchets n'est toujours pas résolu et avec le beau temps et la chaleur, ils dégagent une forte odeur de pourriture sur le port de commerce de Brest. Sur mer, c'est toujours le secret sur le détail des opérations anti-pollution. Des

pêcheurs suivent avec intérêt sur leur radio les conversations entre navires de la Marine. Ils ont même entendu cet avertissement lancé par un navire travaillant à moins de 5 kilomètres du Conquet: «Nous n'avons plus de dispersants, alors on continue à la craie!» Avec les conséquences que l'on connaît pour les fonds... Un autre bateau de la Royale aurait liquidé sa cargaison de dispersant à l'entrée même de la baie de Morlaix, à hauteur de Carantec!

À Brest même, le rassemblement régional du 29 se prépare activement. Y participeront divers comités anti-marée noire, des marins pêcheurs, diverses associations écologistes, le CRIN, le Clisact... Un montage diapositives réalisé par les ouvriers d'Ericsson sera projeté. Est prévue également une pièce de théâtre et des chanteurs bretons. Plusieurs débats sont prévus dans le cadre de cette manifestation régionale qui débutera à 14 heures au Parc des expositions de Penfeld à Brest. Au niveau national des comités anti-marée noire se constituent un peu partout: à Dunkerque, Strasbourg, Paris, Marseille, Châlons avec pour perspective un meeting national à Paris.

## Lutte victorieuse au lycée technique de Quimper

### NON A UN DEUXIEME PAILLÉRON !

### ECOLE = DANGER

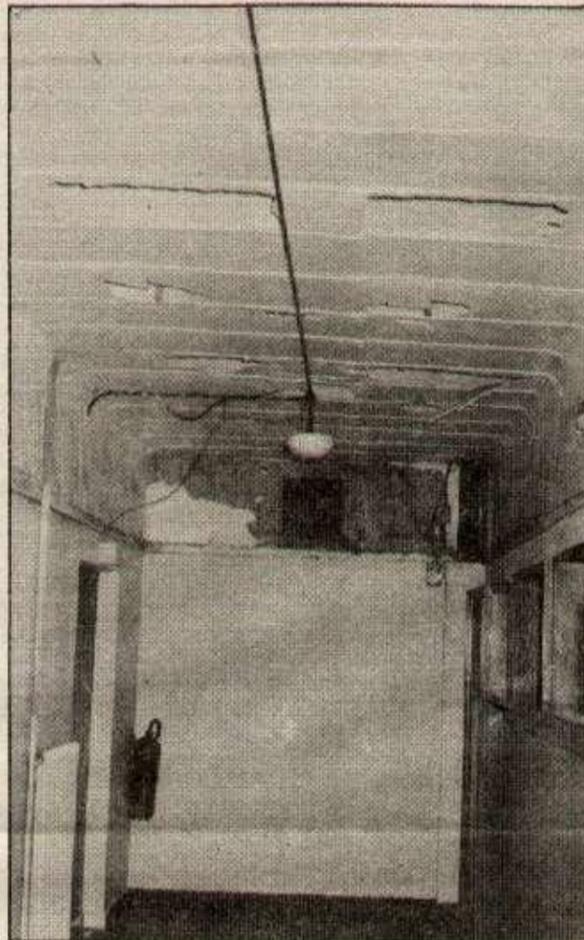
Depuis la rentrée des vacances de Pâques, les élèves et l'ensemble du personnel (enseignants et surveillants) du lycée technique Yves Thépot de Quimper étaient en grève pour protester contre les conditions scandaleuses d'hygiène et de sécurité que l'Etat-patron leur impose, au mépris de ses propres lois. L'action engagée est de plus vigoureusement appuyée par les parents d'élèves.

Un petit historique de la situation de l'établissement permet de mieux comprendre l'état d'insécurité, de délabrement et d'insalubrité dans lequel il est parvenu seulement 15 ans après sa construction. Il faut dire qu'au départ en 1963, ce lycée avait été conçu et sa construction prévue pour un pays dont le climat est quelque peu différent de celui du Finistère en l'occurrence pour l'Algérie!!!!

Il est donc facilement compréhensible qu'apparaissent très rapidement, aussi bien par les façades que par les toits, de multiples infiltrations d'eau, notamment dans les ateliers d'électricité et de mécanique générale et dans les locaux de l'internat où

vivent 450 élèves (et durant l'été les flics stationnés à Quimper pendant les fêtes de Cornouaille, mais ceux-là ont des primes!!!) entraînant des risques permanents d'électrocutions. Quelques exemples sont éloquentes. De l'eau stagnante sur les terrasses des ateliers s'infiltrait dans les conduites électriques, et il n'est pas rare qu'une machine (tour, fraiseuse) soit à la masse, la dernière, peu avant les vacances de Pâques, sous tension 380 volts! Il est fréquent que les globes lumineux soient transformés en véritables aquariums dans les vestiaires des élèves aux ateliers.

Dans les dortoirs aucun système d'alarme n'est en état de fonctionnement, mettant ainsi gravement en péril la vie des élèves et des maîtres d'internat en cas d'incendie ou autre sinistre, tous les extincteurs étant bien évidemment vides! De plus, le chauffage est constamment défaillant, l'isolation thermique étant bien sûr inexistante. Il n'est pas rare de constater des températures avoisinant 3° à 4° dans de nombreuses salles de cours. Lors de fortes rafales de vent, l'air et l'eau pénètrent avec



Couloir des salles de cours

force par les fenêtres à glissière dont aucune ne ferme hermétiquement. Question hygiène, certaines parties des locaux présentent souvent un état de propreté plus que douteux, le personnel agent en nombre très insuffisant ne pouvant assurer de façon régulière leur entretien. Il est évident que d'année en année, la situation d'insécurité des bâtiments n'a fait que s'aggraver. Les conditions de vie et de travail étant devenues si intolérables, et après les nombreuses demandes effectuées auprès du chef d'établissement giscardien, de la municipalité RPR, des autorités académiques, de l'inspecteur du travail, de la DASS et du préfet qui sont demeurées vaines, si ce n'est les habituelles promesses démagogiques, les usagers du lycée technique Yves Thépot, ex-éminent de Beullac passé au ministère de l'Education nationale après s'être lamentablement illustré au ministère du Travail (les chômeurs en particulier peuvent le remercier pour les emplois qu'il leur a procurés!!!) et de son acolyte Becam, maire de Quimper et aussi membre du gouvernement (le tristement célèbre Monsieur Marée Noire!), la fermeture immédiate de l'établissement (A ce sujet le capitaine des pompiers de la Ville de Quimper

appelé sous la pression des parents d'élèves et des syndicats des personnels à visiter l'établissement, s'est exclamé en voyant l'état des lieux: «On ferme... il faut fermer» et ceci il y a une dizaine de jours!) afin que soient réalisés dans les délais les plus brefs les travaux de première urgence permettant une réelle garantie de sécurité, et le déblocage effectif des crédits nécessaires à la réfection complète des bâtiments celle-ci étant exigée avant la rentrée scolaire prochaine.

Tout comme dans les usines, avec les ouvriers, le pouvoir capitaliste agit dans les établissements scolaires avec les fils de ces mêmes travailleurs en voulant leur donner un avant-goût du sort qu'il leur réserve: le chômage ou l'exploitation en usine!

Jeudi 20 avril, Beullac a cédé. Les élèves internes regagnent leur domicile. Les travaux concernant les dortoirs ont débuté vendredi 21.

C'est une première victoire: l'action a payé! Poursuivons la lutte!

Des militants marxistes-léninistes du lycée technique de Quimper

## Le médecin du travail de la Samaritaine accusé de racisme et d'outrages à la pudeur

### Communiqué CFDT

La CFDT a été saisie de plaintes d'employés de la Samaritaine concernant le comportement du médecin du travail de l'entreprise lors des visites médicales. La CFDT a déjà en sa possession divers témoignages écrits, et l'une de ces employées a décidé de porter cette affaire devant la justice. Outre l'incompétence notoire du docteur Vacquier, il est aujourd'hui accusé d'outrages graves à employées, de chantage, d'outrages à la pudeur avec violence, de racisme.

Devant la gravité de ces accusations et dans l'attente des suites qui seront données par la justice, la CFDT a dénoncé ces faits au comité d'entreprise du 21 avril et a demandé la suspension immédiate de ses fonctions du docteur Vacquier, la sécurité et le bien-être des travailleurs étant mis en question lors des visites médicales.

Un vote aura lieu lors d'un comité d'entreprise extraordinaire le 27 avril à 15 heures. La CFDT a alerté l'inspection du travail ainsi que le médecin inspecteur de la Sécurité sociale. D'autre part la CFDT a décidé de constituer une commission spéciale qui associera le personnel pour la recherche de témoignages sur les activités du médecin.

### LA CFDT SAMARITAINE «LE RAPPORT DU D' VACQUIER N'A AUCUN INTERET»

Chaque année, tout médecin de travail est tenu de faire un rapport au comité d'entreprise sur son analyse des conditions de travail. Voici la réponse de la CFDT au comité d'entreprise du 21 avril, suite à la lecture de ce compte-rendu.

«Comme chaque année le rapport d'activité n'a aucun intérêt. Pour le docteur Vacquier, à part les petits maux de la vie quotidienne, la santé des travailleurs de la Samaritaine est satisfaisante. Les vendeuses qui restent debout toute la journée n'ont pas de varices ni de troubles de la circulation! Les femmes manutentionnaires à qui l'on fait pousser de lourds roulants à longueur d'année et ne subissent aucun dommage. Les employés qui travaillent en sous-sol se félicitent de travailler dans d'aussi bonnes conditions, et se trouvent aussi bien que sur une montagne!

Les entretiens de Bichat auxquels participe régulièrement le docteur (mais qu'y fait-il?) ont mis en garde les médecins du travail contre les dangers du travail en locaux aveu-

gles. Troubles de la vue, claustrophobie, céphalées, affections des voies respiratoires, modifications de la peau et des cheveux. Mais où cela paraît-il dans son travail? Il pense peut-être que ces troubles n'atteignent pas les travailleurs de la Samaritaine. Les employés qui travaillent dans des réserves malsaines maldorantes, mal éclairées, n'ont probablement que ce qu'ils méritent. N'est-ce pas docteur Vacquier? On ne serait pas étonné de votre part d'une réponse de ce genre. Par la loi, le docteur doit passer le tiers de son temps à la visite des locaux. Qui a déjà vu le docteur faisant ce travail? Il semblerait que le médecin craigne de s'écarter des allées centrales. Le rapport du docteur Vacquier ne mérite même pas qu'on s'y arrête, il est d'une telle nullité qu'il ne mérite même pas qu'on en parle plus longtemps...»

● Depuis de nombreuses années, la Société des Thermes d'Aix exploite plusieurs sources «d'eau minérale naturelle» sous deux formes :  
— un établissement thermal pour des curistes, avec l'Hôtel des Thermes ;  
— la commercialisation d'eau minérale dans des bouteilles en verre et en plastique.

Après une analyse effectuée par l'Union Féminine Civique et Sociale, il apparaît que cette eau réputée pour sa légèreté en éléments minéraux et sa pureté bactériologique, contient des pseudomonas (peu dangereux paraît-il !) et surtout des staphylocoques dorés responsables de troubles intestinaux graves. Le 28 mars, la Préfecture prend un arrêté suspendant la vente de l'eau minérale. Mais l'information n'éclate qu'après plusieurs jours. Entre temps, dès le 28 mars, le directeur M. Lambert, en accord avec le PDG, M. Bertrand, se saisit de cet arrêté préfectoral pour informer son personnel de ce qui a été décidé unilatéralement.

Par Robert RIVIERE

### LE CHANTAGE AUX LICENCIEMENTS

Ce patron de choc, au mépris de la législation du travail arrachée par des années de luttes, n'y va pas par quatre chemins : «*Ou vous acceptez de prendre vos congés payés dès le 3 avril ou vous allez pointer au chômage.*» Sur les 23 membres du personnel, 7 refusent de se plier au chantage, dont la déléguée syndicale CFDT. Mais bien que le patron soit parvenu à diviser les travailleurs, la cible de la lutte n'est pas oubliée : «*Il faut bien comprendre que la direction a fait de fortes pressions sur l'ensemble du personnel pour que nous acceptions les congés payés tout de suite. Par exemple, M. Lambert a menti en disant que les forages ne dureraient que 8 à 15 jours alors que d'après les techniciens ils peuvent durer de 2 à 4 mois. Il n'est donc pas question pour nous d'accepter cette division car dès le début du mois de mai, à la fin des congés payés, c'est tous ensemble que nous devons lutter pour imposer qu'il n'y ait aucun licenciement*» précisent les 7 réfractaires.

En effet le but du patron est bien d'essayer de briser toute lutte unie ; un preuve : les 7 ont reçu chacun une lettre de licenciement datée du 7 avril, jour de la réunion du Comité d'Entreprise qui s'est tenue pour que les formes soient tout de même respectées !!!

### LA DIRECTION : «C'EST UN CAS DE FORCE MAJEURE»

Se retranchant derrière ce prétexte, la direction n'a même pas tenu compte de la légalité qui précise que la période des congés payés doit être fixée deux mois avant leur ouverture. Ainsi les lettres de licenciements précisent que : «*L'arrêt de la production pour une durée indéterminée, par la décision préfectorale, nous place rétroactivement devant un cas de force majeure empêchant l'exécution du contrat de travail qui nous liait. Nous ne pouvons que constater avec regret cette situation.*» !!

### LICENCIÉS POUR AVOIR DEMANDÉ LE TRAVAIL

Les 7 licenciés ne se sont pas contentés de «constater avec regret cette situation». Déjà après avoir refusé les congés payés, ils se sont rendus

chaque jour à l'usine en imposant que du travail leur soit donné, en présence d'un huissier requis par la déléguée syndicale CFDT et la section Alimentation et Hôtellerie CFDT.

«*Ainsi du 3 au 8 avril, nous avons commencé à vider et à découper les bouteilles retirées de la circulation. Nos licenciements sont une mesure purement répressive car pendant la période des forages, le travail ne manque pas : déjà près de 800 palettes sont revenues, ce qui fait plus de 480 000 bouteilles. En s'y mettant tous on ferait au plus 10 palettes par jour, ce qui nous ferait près de 4 mois de travail. Et tout le stock n'est pas retiré de la circulation. Sans compter que nous ne savons pas encore quel est le stock déposé à l'entrepôt de Venelles.*»

Un autre exemple qui montre bien le but de ce patron de choc : «*Je suis cariste et j'ai refusé les congés payés, normalement le patron aurait dû me faire travailler pour décharger les camions qui reviennent des clients, et bien non ! Il fait travailler un autre cariste qui était d'accord pour accepter les congés payés et qui n'est pas d'accord avec notre lutte !.*»

Face à cette répression ouverte, les licenciés ont

## Des staphylocoques dans les eaux thermales d'Aix

# LUTTE POUR LA VERITE ET POUR L'EMPLOI

## Le PDG utilise le prétexte de la pollution pour restructurer la production «sans frais»

demandé, le 18 avril, qu'un jugement en référé soit prononcé par le Tribunal d'Aix. La décision devait être rendue le 25 avril.

### POUR REJETER LE CHOIX ENTRE CHÔMAGE ET POLLUTION UNE SEULE SOLUTION EXIGER LA VÉRITÉ ET LUTTER POUR L'EMPLOI

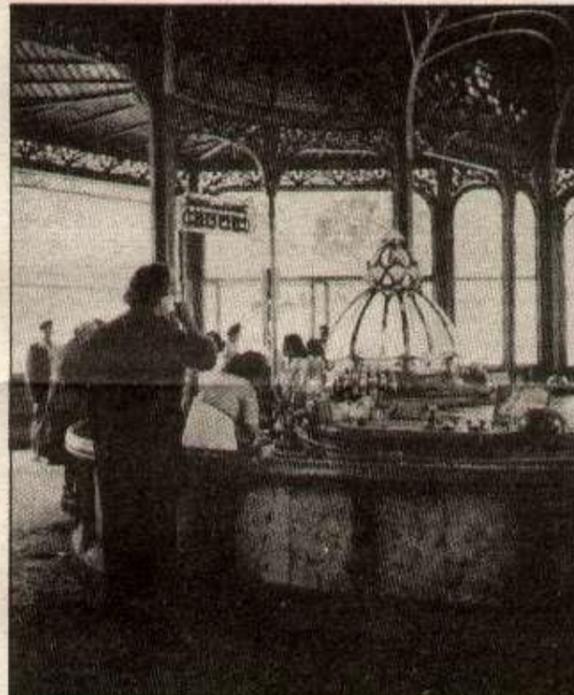
Une chose doit être claire : l'annonce de la pollution des eaux d'Aix, n'a pas surpris beaucoup de gens dans la région. Plus

ieurs cas sont connus de personnes ayant fait analyser cette eau, reconnue parfois «impropre à la consommation» ou «moins potable que l'eau de mon robinet». D'ailleurs au cours des dernières années plusieurs sources avaient dû être abandonnées pour cause de pollution. Mais quelles sont les causes réelles de cette pollution ? Le silence le plus total est entretenu sur cette question. S'agit-il d'infiltrations d'autres eaux polluées qui affecteraient la source ? S'agit-il des canalisations ? De l'em-

### Simple rumeurs

Lundi 3 avril, M. Defosse, chef du personnel, déclare à l'huissier : «Les employés de l'usine d'embouteillage se sont alarmés sur de simples rumeurs».

Lundi 10 avril, les 7 «licenciés» ne trouvent pas les cartes de pointage. Le même M. Defosse déclare : «Les portes de l'usine étaient ouvertes ce matin pour recevoir les employés de l'usine d'embouteillage, mais ils n'ont pas pu pointer en raison de l'absence des fiches de pointage et je n'ai aucun travail à leur confier. Nous les avons donc invités à demeurer «au chaud» dans leurs locaux. Ils seront néanmoins payés». La suite a montré que ce n'était qu'un mensonge de plus !



### Les flics veulent empêcher la collecte

Comme le font traditionnellement tous les travailleurs en lutte sur Aix, ceux des Thermes sont intervenus samedi 22 avril sur le marché, devant les escaliers du Palais de Justice. Tandis que certains diffusaient des tracts, d'autres appelaient à soutenir financièrement leur lutte. Alors que l'intervention était commencée depuis environ une heure, trois flics, jusque-là en spectateurs sont intervenus pour faire cesser la collecte publique sous prétexte que les travailleurs n'avaient pas d'autorisation écrite de la mairie et de la préfecture. Pendant que certains prenaient en main d'obtenir cette autorisation, d'autres se sont très justement élevés contre cette mesure répressive, d'autant plus que les militants CFDT et les travailleurs présents n'en étaient pas à leur première collecte «sur la voie publique» sans signature autorisée. Comme leur a dit un responsable de l'UL CFDT, absolument furieux : «Lorsque Lambert (directeur des Thermes) a licencié nos 7 camarades, a-t-il demandé l'autorisation ?»

La collecte s'est poursuivie accompagnée de remarques ironiques des travailleurs et de la population : «Continue à leur dire bien fort la vérité, ça attire les gens, ils posent des questions et ils mettent encore plus d'argent dans la caisse», lance un des licenciés aux flics qui se retiraient avec leur RG de service, lui aussi peu discret.

bouteillage ? Autant de suppositions qui circulent, faute de précisions.

Les travailleurs des Thermes doivent-ils être accusés de complicité dans cette conspiration du silence ? Leur lutte doit-elle être considérée comme une lutte d'arrière-garde exigeant le maintien de leur emploi dans l'usine quel qu'en soit le prix, y compris celui de faire consommer de l'eau polluée ?

Certainement pas ! «*Tout le monde doit savoir que nous ne voulons pas mettre en bouteille de l'eau polluée. Mais chaque fois que nous avons voulu avoir des précisions des spécialistes du laboratoire de Toulon, seul agréé par le ministère de la Santé, ils ne signalaient aucune pollution.*»

Loin de vouloir masquer les problèmes, les travailleurs posent publiquement des questions importantes : pourquoi avant septembre 77 suffisait-il d'un litre de permanganate (désinfectant) pour nettoyer les cuves, les canalisations et la tireuse, alors qu'il en faut près de 60 litres depuis cette même date ? Pourquoi les prélèvements

du laboratoire étaient-ils effectués le lundi matin après que le permanganate ait agi depuis le vendredi soir, et non pas le jeudi ou le vendredi après plusieurs jours d'embouteillage ?

Et bien d'autres questions concernant les forages. Depuis des années des forages sont envisagés. En 76, la municipalité, propriétaire des Thermes, a même versé une subvention de 40 à 60 millions d'AF, selon la direction. Pourquoi ces forages nécessaires ne sont-ils réellement pris en mains qu'aujourd'hui ? Pourquoi la direction refuse-t-elle de faire savoir combien de temps vont durer les travaux ? Certainement assez longtemps puisqu'un des responsables du forage a installé sa caravane sur le parking de l'usine !

En fait seules la direction des Thermes, concessionnaire de l'exploitation des sources, et la Municipalité (PS) propriétaire, portent l'entière responsabilité de l'état actuel des sources et de la situation qui est faite aux travailleurs.

Dans l'exploitation de sources thermales, les forages sont considérés comme des investissements normaux liés au type de production exploitée. Et dans quelle situation inacceptable se trouvent les travailleurs des Thermes d'Aix : licenciés ou mis en congés forcés parce que les «responsables» n'ont pas consacré les investissements nécessaires à l'exploitation normale de leur production. Selon la même logique il serait donc possible de licencier des travailleurs de Solmer si une des sources en minerai de fer était épuisée sans que le directeur ait prévu une autre source de ravitaillement ? Si le même directeur de Solmer refuse de faire les investissements nécessaires pour améliorer la qualité de l'acier produit, les travailleurs doivent-ils en être tenus pour responsables ? Cela ne viendrait à l'idée de personne.

Les travailleurs des Ther-

mes se trouvent dans une situation identique. Dans la sacro-sainte logique du profit immédiat et maximum, les travaux de forages ne sont entrepris que lorsque la courbe des profits risque de diminuer. N'est-ce pas aussi une cause de cette mise à jour tardive des analyses ? Depuis septembre 77 l'Assistance publique refuse les eaux d'Aix, même en bouteille de verre, d'autres clients, durant les deux derniers mois ont cessé de se fournir à Aix. En refusant de faire les travaux nécessaires, la direction et la municipalité ne risquaient-elles pas de perdre une partie importante des marchés actuels ? Auraient-elles pu alors éviter encore longtemps que soit posée au grand jour la question de la pollution ?

Le débat mené publiquement par les travailleurs doit permettre de montrer que la pollution des Thermes n'est pas une fatalité et qu'une chose est sûre : les investissements nécessaires pour lutter contre cette pollution ont volontairement été repoussés malgré leur nécessité. Comme le disait un responsable de la CFDT d'Aix avec les travailleurs en lutte : «*La direction veut restructurer la production et faire les travaux nécessaires à cette restructuration... elle effectue un licenciement collectif déguisé. Cette mesure permettrait aux administrateurs de gagner du temps, de gagner l'argent des indemnités non versées, de faire chanter tout le monde en essayant d'éviter des mouvements revendicatifs et continuer de ne faire passer dans les médias que son point de vue, en camouflant derrière des problèmes techniques de pollution, la mise sur le pavé, sans ressources, d'une vingtaine de travailleurs. Enfin cela lui permettrait de ne reprendre à la fin des travaux que ceux qui auront été bien sages, et ceci tout de suite, les congés payés ayant déjà été pris...*»

## ALLEMAGNE

## Dix mois de prison pour avoir collé une affiche

CORRESPONDANCE DE RFA

Mercredi, le 19 avril, a eu lieu à Karlsruhe un des innombrables procès dont on ne parle plus ici dans la presse, un procès comme tant d'autres ici ces derniers temps, mais qui révèle néanmoins d'une façon effrayante ce qu'est devenue la justice en RFA.

Voici les faits : l'accusée, professeur de lycée, avait, le 14 janvier 1975, accompagnée de deux camarades, collé des affiches ayant pour titre : «Herold, Prinzig, Buback, ce sont eux qui ont assassiné Holger Meins».

Il faut rappeler les événements de l'époque : Holger Meins, membre de la Fraction Armée Rouge, est mort en prison, le 9 novembre 1974, des suites d'une grève de la faim, entreprise par les membres de la RAF pour protester contre les conditions de détention. Cette mort a, par la suite, entraîné de nombreuses protestations et accusations dénonçant de graves fautes et négligences commises lors de l'alimentation forcée du détenu et accusant ainsi les responsables d'avoir contribué à sa mort.

C'est dans ce contexte que les affiches en question accusent Herold (chef de police), Prinzig (juge d'instruction et Buback (procureur général) d'avoir assassiné Holger Meins et de projeter l'assassinat des autres détenus.

Dès le début du procès, l'accusée a déclaré qu'elle avait été amenée à cette action par des sentiments humanitaires, qu'elle avait été révoltée par cette mort insensée, sans pour autant prendre en considération les conséquences que pourrait entraîner une telle action. Elle a également très clairement pris ses distances par rapport aux méthodes de la Fraction Armée Rouge. Ce n'est que grâce à cette déclaration qu'elle fut condamnée à dix mois de prison avec sursis, sinon, elle aurait disparu immédiatement derrière des grilles de prison, et très probablement pour au moins dix huit mois !

Dans son plaidoyer, le défenseur, M<sup>e</sup> Heldmann, a demandé l'acquittement pour les raisons suivantes : il ne peut s'agir d'un soutien d'une organisation criminelle, vu qu'il ne se trouvait dans toute l'affiche à aucun endroit, pas le moindre mot parlant de la RAF, en tant qu'organisation, qu'il n'était question que des prisonniers de la RAF. En outre, il ne s'agit pas non plus d'une diffamation de personnes publiques vu qu'au moment de l'affichage l'enquête ouverte à ce sujet était loin d'être close.

Ce qui est effrayant dans ce genre de procès, c'est de réaliser que les juges, au lieu de tenir compte de l'argumentation fondée de la défense, prononcent un verdict qui ne s'explique que par la situation de la chasse aux sorcières régnant depuis la mort de Buback, Ponto et Schleyer : c'est un jugement qui, il y a deux ou trois ans, n'était pas encore possible, mais qui est significatif de l'évolution du système judiciaire prêt à employer tous les moyens de répression.

Reste à mentionner dans ce contexte le cas d'un jeune homme qui, il y a un an, avait participé à une grande manifestation anti-nucléaire à Grohnde et qui fut, cette semaine, condamné à 22 mois de prison sans sursis pour avoir contribué à la démolition de la clôture du terrain et pour s'être opposé à son arrestation. Les motifs du jugement sont clairs, c'est le juge lui-même qui les a expliqués : *«Il a fallu montrer une fois pour toutes que l'ordre fondamental se défend de toutes ses forces contre ce genre d'attaques».*

### INTERDICTION D'UN AVOCAT DES PROCES DE STAMMHEIM

Egalement cette semaine, le tribunal fédéral a prononcé l'interdiction professionnelle contre le juriste Heinz Düx qui n'a donc pas le droit d'exercer son métier d'avocat. Son comportement dans plusieurs procès, notamment celui de Stammheim, aurait démontré qu'il n'était pas digne de ce métier et qu'il constituerait un danger pour la justice ! Les faits sont clairs : dans le procès de Stammheim, par exemple, il a dit une fois : *«Vu la manière dont on traite les accusés, on dirait qu'il ne s'agit plus des êtres humains, mais des animaux»*, dans un autre procès, il a dit que certaines pratiques lui rappellent la jurisprudence du troisième Reich.

On doit se demander qui est encore digne d'être avocat en RFA !!

Annette KRAMER

## Brejnev avoue que l'URSS dispose de la bombe à neutrons

# LES RUSSES FONT RECULER LES AMERICAINS

● Brejnev a confirmé dans un discours, mardi matin, l'état des négociations SALT, après le séjour que Cyrus Vance vient d'effectuer à Moscou : peu de résultats ont été obtenus. Cependant, une concession américaine a débloqué un des points encore en discussion, tandis que les tentatives américaines de placer l'URSS en position difficile, ont échouées. Le lien que les États-Unis voulaient établir entre la poussée soviétique en Afrique et l'issue des SALT a été rejeté par Moscou ; la pression que Carter voulait exercer en retardant sa décision — suspendue comme une menace — de déployer la bombe à neutrons, a été écartée par Brejnev.

«Nous ne commencerons pas non plus la fabrication de la bombe à neutrons si les États-Unis y renoncent» a déclaré Brejnev.

Au-delà de l'apparence «en positif» de cette déclaration, c'est la première et la plus officielle des confirmations par les Soviétiques eux-mêmes du fait qu'ils peuvent entamer la production industrielle de la bombe à neutrons, quand ils le veulent, au même titre que les Améri-

cains, ainsi que l'avait révélé un scientifique allemand (De Bochun) au début du mois d'avril.

### BOMBE N CONTRE BOMBE N

La tactique de Carter a fait long feu : au lieu du marchandage qu'il espérait pouvoir mener à bien en demandant à l'URSS de ralentir le déploiement de ses missiles et de ses chars en échange de la renonciation américaine à la bombe

à neutrons, Carter se voit offrir un marché : bombe N contre bombe N. Du même coup, sa position au sein de l'Alliance atlantique, déjà contestée lors de sa décision de reporter le déploiement de la nouvelle arme, peut être rendue plus difficile. Ce que Brejnev entend mettre à profit pour pousser plus avant son avantage.

Le démantèlement des positions américaines dans la négociation est sans doute l'un des fondements de cette appréciation, portée par Brejnev sur les relations américano-soviétiques : *«Malgré toutes les fluctuations conjoncturelles, elles se présentent aujourd'hui sous un jour nouveau et plus favorable pour la cause de la paix».*

Peut-être Brejnev a-t-il en tête comme modèle de ses «relations positives» la désinvolture avec laquelle l'URSS a censuré les films des journalistes qui accompagnaient Cyrus Vance et l'attitude très noble adoptée par les USA à la suite du mitraillage par la chasse russe d'un Boeing, en pleine discussion au sommet.

### LES TROIS POINTS EN LITIGE : UNE CONCESSION AMERICAINE

Dressant le bilan du voyage de Vance et des négociations SALT, Brejnev a déclaré : *«Certaines positions américaines sont pour nous inacceptables. Mais je pense que nos efforts conjugués nous permettront de parvenir, sur la base d'un compromis réaliste et raisonnable, à un accord tenant compte des intérêts et de la sécurité des deux parties».* Sur les trois points en litige entre les USA et l'URSS pour conclure l'accord SALT II, il y a eu un compromis : les Soviétiques demandaient que les USA s'engagent à ne pas livrer les missiles Cruise aux autres pays de l'OTAN, ce que refusaient les USA. Selon le compromis, qui constitue le principal résultat des discussions de Moscou, les deux

pays s'engageraient à *«ne pas contourner les accords qui seront signés».* En clair, selon les termes de cette clause, les missiles Cruise installés en Europe pourraient être comptés dans le nombre de missiles attribués aux USA pour les SALT, et l'URSS aurait un droit de regard accru sur l'armement en Europe, au titre de ces accords, sans qu'aucun pays européen ne participe aux négociations.

Pour les deux autres points d'achoppement, aucun résultat. Les Américains voudraient d'une part que les Soviétiques limitent le déploiement de leurs nouveaux missiles, notamment les missiles lourds, et ralentissent le rythme de leur modernisation, d'autre part, qu'ils limitent le déploiement du bombardier «Backfire».

Après trois jours de discussions au sommet, Brejnev a qualifié ces demandes d'«inacceptables».

Il n'y a pas actuellement de date fixée pour que l'accord SALT soit définitivement conclu. Brejnev affirme hautement que tout dépend des États-Unis, des concessions américaines sur les points en litige. Les Soviétiques veulent que les éventuels accords SALT à venir, comme l'accord SALT précédent, ne remettent pas en cause leur effort d'armement. L'issue de la négociation SALT reste donc incertaine. Son déroulement, comme le point auquel elle est parvenue, loin d'éloigner les menaces de guerre, soulignent l'aggravation de la confrontation entre les USA et l'URSS, centrée sur l'Europe. Les deux super-puissances s'affrontent de plus en plus ouvertement sur le dos des pays européens, comme le montre la clause décidée à Moscou concernant les missiles Cruise. Entièrement dépendante de la politique américaine, la politique de défense européenne apparaît ainsi largement inapte à garantir la sécurité de l'Europe que menace la rivalité soviéto-US.

Grégoire CARRAT

Vendredi 28 avril  
14 h — 24 h



**NOWROUZ**  
**NOUVEL AN IRANIEN**  
**10 HEURES sur l'Iran**

CONFERENCE DE PRESSE  
EXPO PHOTO - DEBAT  
MONTAGE DIAPO - FILM  
CHANTS & DANSES  
Patriotiques et Folkloriques  
THEATRE  
Groupes Mus. Amer. latine, Ethiopie, Arabe  
Spécialités iraniennes  
50, bd. Voltaire Paris 11  
U.E.I.F. (C.I.S.N.U.)

La traditionnelle fête du Nouvel An iranien («Nowrouz») organisée chaque année par l'U.E.I.F. est transformée cette année, en raison des importants événements qui se déroulent en Iran, en un programme complet de «10 heures sur l'Iran» composé d'une matinée de conférence de presse, film et débat, et d'une soirée de programmes artistiques.

Participez nombreux à ces «10 heures sur l'Iran». Demandez billets et prospectus explicatifs aux militants de l'U.E.I.F., ou en écrivant à notre boîte postale.

Union des Etudiants Iraniens en France  
U.E.I.F. B.P. 116 - 75 662 - Paris Cedex 14  
membre de la Confédération des Etudiants Iraniens (Union Nationale) CISNU.

## La justice en Chine

Avec la participation d'une juriste de retour de Chine. Vendredi 28 avril. 20 rue de Tanger, Paris 19<sup>e</sup>.

Comité AAFC du 19<sup>e</sup>

Le Quotidien du Peuple  
Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19  
Crédit Lyonnais Agence ZU 470, compte N° 7713 J  
CCP N° 23 132 48 F - Paris  
Directeur de Publication : Y. Chevet  
Imprimé par IPCC - Paris  
Distribué par les NMPP  
Commission Paritaire : 56 942

## PROGRAMME TÉLÉ

Mercredi 26 avril

TF 1

18 h 25 - Pour les jeunes  
18 h 50 - Comment faire  
18 h 55 - Le village englouti  
19 h 10 - Une minute pour les femmes  
19 h 20 - Actualités régionales  
19 h 40 - Eh bien, raconte  
20 h 00 - Journal  
20 h 30 - Claudine  
23 h 00 - Journal et fin

A 2

18 h 25 - Dessins animés  
18 h 40 - C'est la vie  
18 h 55 - Des chiffres, des lettres  
19 h 20 - Actualités régionales  
19 h 45 - Top club  
20 h 00 - Journal  
20 h 25 - Football : Bastia-Eindhoven  
22 h 20 - Questions de temps : Quelle France ?  
23 h 10 - Journal et fin

FR 3

18 h 35 - Pour la jeunesse  
19 h 05 - Télévision régionale  
19 h 20 - Actualités régionales  
19 h 40 - Tribune libre  
20 h 00 - Les jeux de vingt heures  
20 h 30 - La bataille de la Neretva. Film yougoslave  
22 h 40 - Journal  
22 h 55 - Ciné-regards

Jeudi 27 avril

TF 1

18 h 25 - Pour les jeunes  
18 h 50 - Comment faire  
18 h 55 - Le village englouti  
19 h 10 - Une minute pour les femmes  
19 h 20 - Actualités régionales  
19 h 40 - Eh bien, raconte  
20 h 00 - Journal  
20 h 30 - Jean-Christophe  
21 h 20 - L'évènement  
22 h 35 - Ciné-première  
23 h 05 - Journal et fin

A 2

18 h 40 - C'est la vie  
18 h 55 - Des chiffres, des lettres  
19 h 20 - Actualités régionales  
19 h 45 - Formations politiques  
20 h 00 - Journal  
20 h 35 - Le grand échiquier  
23 h 15 - Journal et fin

FR 3

18 h 35 - Pour la jeunesse  
19 h 05 - Télévision régionale  
19 h 20 - Actualités régionales  
19 h 40 - Tribune libre  
19 h 55 - Flash journal  
20 h 00 - Les jeux de vingt heures  
20 h 30 - Un crime ordinaire. Film dramatique  
21 h 55 - Journal et fin

Au Dossier de l'écran sur Antenne 2

## LA GUERRE D'ALGERIE

Mardi soir, les Dossiers de l'écran proposaient une émission sur la guerre d'Algérie. Plus précisément sur le rôle du contingent durant cette guerre. Le film proposé pour ouvrir le débat était *R.A.S.*, d'Yves Boisset. Il fait partie des rares films français à aborder le thème du rôle de l'impérialisme français, quatre seulement ont été produits à propos de l'Algérie, au moment où sort le film de Boisset.

Le film est sans détour, clairement hostile à l'armée. Des rappelés (c'est-à-dire des jeunes qui ont fait déjà leur service militaire mais que l'envoi du contingent en Algérie remobilise) sont pris dans la machine à dresser les hommes, l'armée.

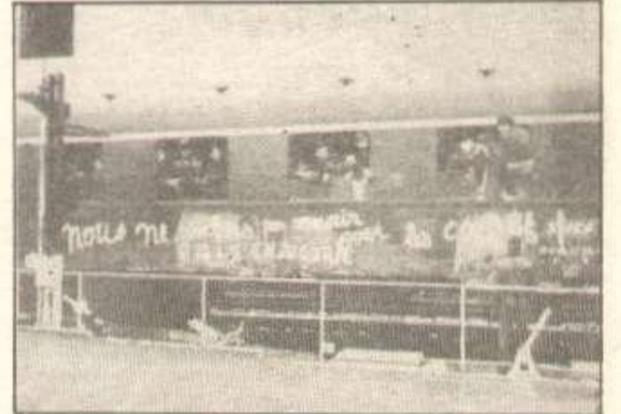
Malgré leur refus, ils partent, aux cris de «*Les rappelés dans leurs foyers*» lancés à la gare par une manifestation sauvagement matraquée par la gendarmerie. Des manifestations il y en eut de nombreuses contre la guerre, contre l'envoi du contingent ; celles de Dreux où la gare fut mise à sac, à Murel, à Mont de Marsan où 900 soldats refusaient de sortir de leur casernement où ils étaient retranchés, à Marseille au départ des bateaux vers l'Algérie.

Ce qui est décrit dans le film, c'est comment l'armée peut tenter de réduire la volonté de ceux qui s'opposent à elle. Deux méthodes, la brutalité qui vise à déchoir les hommes de troupe et la démagogie fascisante sous la forme

d'un officier parachutiste qui «*prend les hommes en main pour en faire des soldats*».

Volontairement le film accumule les faits accablants contre un système d'aviation mis au point dans les bataillons disciplinaires. La deuxième partie du film qui met en scène l'officier parachutiste qui à force de démagogie réussit presque à emporter l'adhésion de ces révoltés est également indéfendable par les défenseurs de l'armée colonialiste. Ils s'étaient donnés rendez-vous nombreux sur le plateau de télévision pour le débat. Vibrant défenseurs de l'honneur de l'Armée française, ils étaient unanimement scandalisés par ce que Boisset avait mis en scène. Seules quelques nuances dues à leurs tendances politiques modéraient les propos réactionnaires des représentants d'anciens d'Algérie.

Le choc que provoque ce film aurait été, certains le souligneront, plus convaincant, si la situation politique de l'époque ; le vote des pleins pouvoirs au gouvernement pour l'assemblée, avaient été mieux expliqués. Deux absents importants dans le film, le peuple algérien qui lutte pour sa libération et les progressistes révolutionnaires français qui combattent l'impérialisme français en France même. Le rôle de la gauche n'est pas assez clairement défini pour ceux qui ne connaîtraient pas bien cette épo-



que. Pourtant la force de la démonstration est accentuée par la mise en scène d'un militant du PCF, Alain Charpentier marqué au rouge dès son entrée à la caserne. Dans l'univers clos, seul le BMC (bordel militaire de campagne) rappelle, à l'image, l'existence du monde extérieur. Une phrase à l'adresse du jeune militant du PCF : «*Ils ont tous voté les pouvoirs spéciaux*» rappellent la trahison de la gauche et particulièrement du PCF qui laisse fusiller le déserteur François Yveton par Mitterrand, comme il laisse seuls, isolés ceux qui luttent en Algérie. Le dévouement atteindra ces hommes qui se sont révoltés parce que «*tes chefs (le PCF) te laisse te démerder tout seul*» dit un de ses compagnons à Alain Charpentier. La torture provoque le choc supplémentaire qui empêche toute réintégration de ceux qui refusent les pratiques des DOP (détachements

opérationnels de protection), les tortionnaires officiels qui manient le «*gégène*».

Ce film oublie ceux qui, dès cette époque, s'organisaient pour faire échec à l'impérialisme français, mais il marque de façon intéressante la prise de conscience individuelle lorsque tombent les illusions sur la «*mission de pacification*» de l'armée.

Cette révolte débouche sur un suicide, une mort «*pour rien*», une désertion ; trois actes qui sont surtout marqués par l'antimilitarisme et le refus de tirer sur les combattants algériens, dans une guerre qui n'est pas la leur mais celle d'un impérialisme déclinant dont on ne perçoit pas les contours autrement qu'à travers son armée. Mais n'est-ce pas déjà important que cela soit montré à la télévision ?

Bernard PELO

## Et l'acier fut trempé

119<sup>e</sup> épisode

Lida a pu finalement se débarrasser de Razvalikhine. Lida et Kortchaguine construisaient des cellules du Komsomol avec une grande facilité, ils savaient lier connaissance avec les jeunes. Razvalikhine n'aimait pas ce travail...

Les contrebandiers eurent davantage de difficultés, surveillés qu'ils étaient, non seulement par les gardes-frontières, mais aussi par les jeunes amis et précieux auxiliaires du pouvoir soviétique. Parfois, voulant se réserver la gloire de la capture, les cellules de la région frontalière dépassaient leurs attributions, et Kortchaguine devait alors sortir ses «*filles*» d'embarras. Un jour, Grichoutka Khorovodko, un gars aux yeux bleus, secrétaire de la cellule de Poddoubtsy, très emballé, grand amateur de discussions, membre actif de l'Union des sans-dieu, apprit par des voies personnelles que le meunier du village allait recevoir cette nuit-là un chargement de contrebande. Il mit sur pied toute sa cellule qui, armée d'un fusil d'instruction et de deux baïonnettes, se posta la nuit autour du moulin, Grichoutka en tête, attendant le gibier. Le poste-frontière du Guépéou, ayant eu vent du trafic de contrebande, envoya aussi un détachement. Les deux groupes se rencontrèrent en pleine nuit, et c'est seulement grâce au sang-froid des gardes-frontières que les komsomols ne furent pas décimés dans la bagarre. On se con-

(Extraits)

Nicolas OSTROVSKI

tena de les désarmer et de les mettre sous les verrous, dans un village à quatre kilomètres de là.

Kortchaguine se trouvait chez Gavrilov. Le commandant de bataillon lui donna connaissance du rapport qu'il venait de recevoir, et le secrétaire du comité de district partit au galop délivrer ses gars.

Riant sous cape, le responsable du Guépéou lui raconta ce qui s'était passé.

— Voilà ce que nous allons faire, camarade Kortchaguine. Les gars sont bien, et nous allons étouffer l'affaire. Mais, pour qu'ils n'usurpent pas nos fonctions à l'avenir, flanque-leur la frousse.

La sentinelle ouvrit la porte du hangar et onze gars se levèrent de terre, confus, piétinant sur place.

— Regardez-les, fit l'homme du Guépéou, l'air soucieux. Ils ont fait des bêtises, et je suis maintenant obligé de les expédier au chef-lieu régional.

Très ému, Grichoutka prit la parole :

— Mais enfin, camarade Sakharov, qu'est-ce qu'on a fait ? On travaillait pour le pouvoir soviétique. Ça faisait longtemps qu'on l'avait à l'œil, ce koulak, et vous, vous nous enfermez comme des bandits.

Il se détourna, profondément vexé.

Après de sévères admonestations, Kortchaguine et Sakharov, qui avaient du mal à garder leur sérieux, cessèrent de «*flanquer la frousse*».

— Si tu réponds d'eux et si tu nous promets

qu'ils n'iront plus sur la frontière mais nous aideront par d'autres moyens, je veux bien les relâcher et en rester là, dit Sakharov à Kortchaguine.

— C'est entendu, je réponds d'eux. J'espère ne pas avoir à le regretter.

La cellule rentra à Poddoubtsy en chantant. L'incident ne s'ébruita pas. Mais le meunier fut quand même attrapé peu après. Cette fois, dans le plus strict respect de la loi.

Les colons allemands vivaient à l'aise dans les villages forestiers de Maidan-Villa. Les grosses fermes de koulaks, maisons et dépendances, se dressaient à un demi-kilomètre l'une de l'autre comme de petites forteresses. La bande d'Antonouk avait établi son repaire à Maidan-Villa. Cet ancien adjudant de l'armée tsariste avait recruté dans sa famille un groupe de sept bandits et s'était mis à écumer les routes voisines, pistolet au poing. Il n'hésitait pas à faire couler le sang, aussi bien d'un quelconque marchand que d'un représentant du pouvoir soviétique. Antonouk se déplaçait rapidement. Un jour, il s'attaqua à deux employés de coopérative, le lendemain, il désarmait et détroussait complètement un facteur, à vingt kilomètres de là. Il faisait équipe avec son collègue Gordi, un gaillard du même acabit, et les deux hommes prenaient pas mal de temps à la milice et au Guépéou de la région. Antonouk opérait dans les environs immédiats de Berezdov. Les routes menant à la ville devinrent dangereuses.

(à suivre)

## Séguy daignera-t-il ouvrir le dossier sur

# LES INTERDICTIONS PROFESSIONNELLES EN TCHECOSLOVAQUIE ?

● Peu de temps avant que ne s'ouvre à Prague le 9<sup>e</sup> Congrès de la FSM, les porte-parole de la «Charte 77», en lutte contre la répression fasciste qui sévit en Tchécoslovaquie, avaient fait parvenir au gouvernement de la République tchécoslovaque leur point de vue sur l'examen de la plainte de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) concernant la violation en Tchécoslovaquie de la législation du Travail et de la Convention n° 111 sur l'interdiction de la discrimination dans l'emploi et la profession.

Les syndicats tchécoslovaques ne sont jamais intervenus pour défendre un signataire. La présidence de l'URO (1) a donné pour directive d'exclure tous les signataires de la «Charte 77». Par exemple : J. Opat, K. Lansky, J. Pallas, V. Klokocka, Z. Jicinsky, T. Vrba, etc... D'autre part, les comités syndicaux approuvent tous les licenciements et refusent l'aide juridique aux licenciés.

J. Cutka a reçu la réponse suivante à sa demande d'aide juridique : «En signant le pamphlet anti-Etat et anti-parti Charte 77, vous avez enfreint les obligations de membre du R.O.H. (2) découlant de l'article 5 des statuts. C'est pourquoi, en accord avec le conseil d'aide juridique, nous ne pouvons vous fournir aucun soutien de cet ordre».

Autre exemple : V. Havel a été licencié en septembre 77 pour avoir prononcé un discours pendant une conférence des syndicats.

La délégation de la CGT qui se trouvait la semaine dernière à Prague avait avec elle un dossier détaillé concernant les licenciements (sans indemnités ni primes) des signataires de la «Charte 77», licenciements qui sont en général «motivés» par l'accusation d'atteinte à la sécurité de l'Etat.

Le dossier que possède la CGT était suffisamment chargé pour permettre à la délégation française de prendre des distances plus nettes que celles contenues dans le discours de Séguy du lundi 17 avril.

Pourtant, Séguy n'a pas ouvert ce dossier au Congrès de Prague. Le fera-t-il à l'avenir ? Il a annoncé lundi, au cours d'une conférence de presse, que la délégation CGT avait noué à Prague des rapports officiels avec «les principaux porte-paroles connus de la Charte 77». Une déclaration au sujet de cette rencontre serait faite dans les prochains jours.

Le secrétaire général de la CGT veut se servir de tels rapports avec la «Charte 77» pour améliorer en France l'image de son parti, le PCF. Mais il veut cependant demeurer pour le moment au sein de la FSM et, de ce fait, il sait jusqu'où il ne faut pas aller trop loin, comme l'a montré jusqu'ici sa prudence dans les critiques à l'égard du fascisme qui règne à Prague, ville occupée, ou à Moscou.

Jan ROLDE

de son poste de juriste d'entreprises en 1977 pour sa signature de la Charte 77. Nous avons fait parvenir cette analyse aux organes tchécoslovaques. Ceux-ci n'ont pas réagi à cette analyse comme si tout était en ordre dans ce domaine, comme s'ils respectaient conséquemment le principe constitutionnel de l'égalité en droit dans le rapport du Droit du travail.

### COMME AU LENDEMAIN DE L'INVASION SOVIÉTIQUE

La Charte 77 montre la réalité dans ce domaine par une analyse des cas concrets, ce que les autorités tchécoslovaques éludent. Il est possible de prouver que subsistent toujours les manifestations de discrimination massive dans l'emploi et la profession, des années 1969 et suivantes, celles-ci n'ont pas été éliminées, même après la modification des dispositions du Code du travail, sur la base desquelles cette vague de discrimination s'est déroulée. Et il est encore possible de prouver l'existence d'une nouvelle vague de discrimination dans les rapports de Droit du travail au cours des années 1977 et 1978.

Étant donné cette situation, qui signifie une grave violation d'un des principes fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail, que la Tchécoslovaquie, en tant qu'Etat membre s'est engagée à respecter, et étant donné qu'un riche matériel de documentation est disponible qui prouve la violation de ces principes, nous considérons comme nécessaire d'attirer l'attention sur la nécessité d'une enquête approfondie sur la situation réelle. Lors de cette enquête il est important, en raison des contradictions dans les points de vue, qu'à côté de l'étude des rapports écrits, soient interrogés également ceux qui sont l'objet de la politique discriminatoire dans l'emploi et la profession. C'est pourquoi, dans l'intérêt d'un examen objectif de la situation, nous considérons comme approprié que l'O.I.T., en harmonie avec son statut, envoie une commission en Tchécoslovaquie qui effectuerait l'enquête nécessaire et fournirait à l'O.I.T. un rapport sur ses constatations. Si la commission le juge utile, la Charte 77 lui fournira toute la documentation qu'elle a rassemblé sur les cas de violation des droits des citoyens, dans la sphère du Droit du travail».

J. Hájek  
M. Kubišová  
L. Hejdánek

Les intertitres sont de notre rédaction.

(1) URO : Conseil central des syndicats  
(2) ROH : Mouvement syndical révolutionnaire

## Document

Nous publions ci-dessous parmi les documents mis à la disposition de la direction de la CGT, des extraits de l'adresse des signataires de la «Charte 77» à l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail).

«L'organisation Internationale du Travail examine depuis 1977 la plainte présentée par la Confédération internationale des syndicats libres sur la violation par les autorités tchécoslovaques et les organisations d'employeurs, de la législation du travail tchécoslovaque et de la Convention n° 111 sur l'interdiction de la discrimination dans l'emploi et la profession, violation dont sont victimes des citoyens tchécoslovaques qui défendent une attitude politique et civique «non-conformiste». Le gouvernement tchécoslovaque a été prié par l'O.I.T. de présenter un rapport sur cette question (...).

Nous savons que cette discrimination s'est poursuivie. C'est pourquoi la Charte 77, mouvement de citoyens tchécoslovaques aspirant à la pleine application des droits de l'homme et du citoyen dans leur pays, considère comme nécessaire de vous communiquer son point de vue, qu'elle peut fonder par les documents écrits nécessaires, des témoignages des personnes touchées et d'autres qui peuvent confirmer les données sur la pratique discriminatoire des autorités tchécoslovaques.

DEPUIS LE DOCUMENT  
ADRESSÉ À L'ASSEMBLÉE  
TCHECOSLOVAQUE,  
RIEN N'A CHANGÉ

Les porte-parole de la Charte 77, de concert avec d'autres signataires, ont adressé le 30 mai 1977, une documentation à l'Assemblée fédérale de la République socialiste tchécoslovaque : par une analyse concrète et détaillée des procédés des organisations d'employeurs, des organes tchécoslovaques (parquet, tribunaux) et des organisations syndicales, cette documentation prouve le caractère illégal des méthodes et des sanctions appliquées aussi bien à l'encontre des signataires de la Charte 77, que de quelques autres citoyens,

dans le domaine de la législation du travail.

Rien n'a changé depuis l'époque où ce document a été élaboré. De nombreux autres citoyens ont été renvoyés de leur emploi pour les mêmes motifs ou bien ont été contraints de prendre congé. D'autres ont été mutés à des postes moins importants et moins rémunérés. Le nombre de ceux qui ont été licenciés de leur emploi (...) seulement pour avoir signé la Charte 77 ou lui avoir donné leur assentiment, ou encore pour avoir simplement refusé de la condamner, dépasse la centaine. Beaucoup d'entre eux ne peuvent trouver un emploi et s'ils en trouvent un, il est bien au-dessous de leur qualification professionnelle. Ils travaillent comme main d'œuvre non qualifiée (...), ou bien, ils doivent essayer de subvenir à leur existence et à celle de leur famille par divers emplois occasionnels. Quelques uns en sont réduits même à divers formes d'aide, de solidarité, etc.

Cette répression a contraint de nombreux citoyens à émigrer.

EN TCHECOSLOVAQUIE,  
IL Y A LOIN  
DES «GARANTIES»  
SUR LE PAPIER,  
À LA RÉALITÉ

La constitution tchécoslovaque dans son article 28 garantit à tous les citoyens la liberté de parole. Selon l'article 19 du Pacte international sur les droits de l'homme et du citoyen, chaque citoyen a le droit à la liberté d'expression. Selon l'article 29 de la Constitution tchécoslovaque, le citoyen a le droit de s'adresser aux organes d'Etat et de présenter des propositions, initiatives et plaintes. L'article 2 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, qui fait également partie de l'ordre juridique tchécoslovaque en vigueur, contient l'engagement de l'Etat tchécoslovaque et de ses organes, à garantir l'application de ces droits sans aucune discrimination quelles que soient les opinions politiques ou autres.

l'application de ces droits sans aucune discrimination quelles que soient les opinions politiques ou autres.

Afin que soit éliminée toute discrimination de ce genre, la République socialiste tchécoslovaque, selon l'article 3, lettre C, de la Convention N° 111, s'est engagée à annuler toute disposition législative et à modifier toute mesure ou pratique administratives, discriminatoires (...). L'article 21 de la Constitution tchécoslovaque stipule que tous les citoyens, quelles que soient leurs opinions ou positions politiques, ont droit au travail, comme il découle des dispositions prises en liaison avec d'autres dispositions de la Constitution (sur l'égalité des citoyens, sur la liberté d'expression, etc.). Selon les normes juridiques tchécoslovaques en vigueur on ne peut faire dépendre l'application du Droit au travail d'aucune revendication dite de classe ou de conscience politique, d'aucune revendication relevant de certaines opinions politiques et points de vue du travailleur.

En 1975, la Tchécoslovaquie, sur la base de critiques dans l'O.I.T. décida de modifier les dispositions respectives des §§ 46 et 53 du code du travail, de telle sorte qu'elles soient en accord avec la Convention n° 111.

Les signataires de la Charte 77 rappellent que l'O.I.T. avait souligné : «Il est important que ces changements soient propagés et réellement appliqués. Il est nécessaire de souligner qu'un désaccord dans les décisions politiques ou les opinions politiques, ne peut être considéré comme lié à la sécurité de l'Etat, mais comme une chose concernant la liberté de pensée. Il est important d'appliquer la lettre, mais aussi l'esprit des lois».

La Charte 77 attire l'attention sur ces dispositions car en Tchécoslovaquie, elles ne sont pas

appliquées dans toute leur ampleur. Les dispositions de la Constitution tchécoslovaque, les lois et les engagements internationaux de la république ne sont pas respectés, même par les organes du parquet tchécoslovaque.

### LES TRIBUNAUX VIOLENT LES LOIS

Il est contraire à la logique élémentaire d'affirmer que la revendication du maintien conséquent du droit tchécoslovaque en vigueur menace la sécurité de l'Etat tchécoslovaque (...).

Cependant, ce point de vue figure comme preuve principale dans les conflits du Droit du Travail des signataires contre les licenciements prononcés pour avoir signé la Déclaration de la Charte 77.

Sur la base de ce point de vue (...), les tribunaux n'ont, dans les cas mentionnés, toléré aucune des preuves présentées par les citoyens plaignants, ne leur ont pas accordé la protection juridique contre les employeurs et, dans la majorité des cas, ils ont simplement cautionné la violation des droits du travail de la part des employeurs.

La Charte 77 et ses adhérents ont prouvé le caractère illégal de la position des autorités tchécoslovaques et des organisations d'employeurs contre les signataires de la Charte 77 et d'autres citoyens, dans le domaine du Droit du travail.

A part la documentation déjà mentionnée nous renvoyons entre autres à l'analyse de la décision du tribunal sur ces conflits - intitulée «Sur les conflits du travail des signataires de la Charte 77» - élaborée par le professeur Zdenek Jidinsky, à la faculté de Droit de l'Université Charles à Prague. Par ailleurs, nous constatons que celui-ci a été congédié de la faculté de Droit en 1971 pour des motifs politiques et qu'il a été renvoyé